

Rapport activités 2012

La sécurité des victimes à l'épreuve des représentations



FICHE D'IDENTITÉ

Espace Femmes Geneviève D.

Date de création : 24 décembre 1998

Nombre d'années d'existence : 14 ans

Siège social : 2, rue du Salève - 74240 GAILLARD

Adresse postale : 34, place des afforêts – 74800 LA ROCHE SUR FORON

Mail : a.vandeneshof@espace-femmes.org

Blog : espace-femmes.over-blog.com

Réseau d'appartenance : Fédération Nationale Solidarité Femmes

Présidence : Marie-Noëlle BASTARD

Direction : Anne VAN DEN ESHOF

Banque : Crédit Coopératif – Agence d'Annecy

Comptabilité : ABG et associés - Annecy

Commissaire aux comptes : In extenso - Cluses

Numéro de récépissé en préfecture : 0743003593

Siret : 438 873 804 00043

Code APE : 8790B

Agréments :

Agrément des associations – Rectorat de Grenoble – 24.06.2009

Reconnue d'intérêt général – Direction des impôts – 17.12.2010

Enregistrée organisme de formation professionnelle – Préfet de Région

Rhône-Alpes – 23.01.2007

Habilitation association aide aux victimes – Cour d'Appel de Chambéry - 2007

Adhérent-e-s :

1 adhérent personnes morales

21 adhérent-e-s personnes physiques

Bénévoles : 5

Salariées : 8 pour 7.4 équivalents temps plein

Chiffres clés 2012:

3009 appels au standard, **5** permanences d'accueil, **547** femmes reçues, **1742** entretiens réalisés, **295** femmes accompagnées sur la durée, **355** heures d'accompagnement en justice, **26** femmes et **44** enfants hébergés, **870** jeunes sensibilisés aux discriminations sexistes, **129** professionnel-le-s formés à la question des violences conjugales et/ou de l'égalité...

Objet :

Protéger et soutenir les femmes victimes de violences et leurs enfants

Prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques...

Dénoncer les situations de non-respect du droit et de la dignité des femmes

Susciter l'information, l'action et la réflexion pour la promotion de la place des femmes dans la société

Agir pour l'application des lois existantes et travailler à l'évolution des mentalités

Objectifs :

1.Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences

Permanences socio-juridiques gratuites à Annecy, Cluses, Gaillard et Thonon

Permanence téléphonique, relais du numéro national 3919

Des actions collectives, lieux d'échanges, d'informations et d'entraide ouvertes à toutes

Des places d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants

2.Promotion de relations égalitaires filles/garçons et prévention des comportements sexistes

Répertoire d'activités pour les 5-10 ans intitulé « Les p'tits égaux »

Interventions auprès des jeunes de 12 à 25 ans

3.Espace ressources

Formation des professionnels (police, gendarmerie, personnels de santé, assistants sociaux...) à la question des violences conjugales

Participation et soutien technique dans les comités de pilotage réfléchissant au traitement des auteurs de violence conjugale

Rayonnement territorial : Haute-Savoie / Coopération régionale et nationale au sein du réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes / Diffusion nationale et internationale du répertoire d'activités « les p'tits égaux »

Conseil d'administration

Présidente : Marie Noëlle BASTARD

Trésorière : Sylvie ESPENEL - **Secrétaire :** Sophie SALAGER

Autre membre : Monique DELDORTE

Directrice

Anne VAN DEN ESHOF

Directrice adjointe

Delphine DEVIGNY

Assistante administrative et comptable

Saïda HAMDJ

Consultantes socio-juridiques

Emilie MERCIER-GALLAY - Claudie BOULIN - Mélanie DUCHEMIN (départ en janvier) - Sandrine FABRE (départ en octobre) – Agnès DEMEYRIER (embauchée en mars) – Caroline NOULLET (embauchée en novembre)

Consultant technique

Gilles MOUSSOUX (embauché en novembre)

**Animation de 5 Permanences
Accueil - Ecoute –
Accompagnement**

Permanence d'urgence

**Accompagnement dans les
démarches liées aux violences**

**Animation de temps
d'échanges collectifs**

**Accompagnement et soutien
aux femmes résidentes
et à leurs enfants**

sur l'hébergement collectif en
ALT
et auprès des femmes
résidentes du CHS
23 places

**Actions de promotion des
relations égalitaires entre
garçons et filles
et de prévention des violences**

Programme "Les p'tits égaux"
dès 5 ans
Animation d'ateliers dans les
collèges et lycées
Sensibilisations des intervenants
jeunesse et enseignant-e-s

**Gestion de l'intendance des
locaux**

**Animation d'ateliers
techniques et créatifs
collectifs et individuels**

auprès des résidentes et des
femmes accompagnées par
l'association

SOMMAIRE

Fiche d'identité de l'association
Organigramme

Le mot de la Présidente
Le mot de la Directrice

Chapitre 1 : La sécurité des victimes à l'épreuve des représentations

Contributions des consultantes socio-juridiques

Quel soutien des mères dans la protection de leurs enfants ?
Quand les violences conjugales sont qualifiées de simples conflits de couple...en oubliant la protection des femmes et de leurs enfants.
Quelle prise en compte par la Justice de la sécurité des victimes ?

Chapitre 2 : Les chiffres clés de l'activité 2012

Espace Femmes : une association adhérente à la Fédération Nationale Solidarité Femmes
Présentation
La Charte

Les activités de l'association par bassin

L'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes

Quelques données chiffrées
Les dispositifs d'urgence

Les actions collectives

L'art'ifice
La Marmite

L'hébergement

Quelques données chiffrées
Les ateliers techniques

La formation des professionnel-le-s

Le travail en réseau et le soutien technique

Les actions de prévention

Les ateliers de sensibilisation auprès des jeunes
Le soutien aux partenaires et la formation des professionnel-le-s
Deux bénévoles pour les actions de prévention

Chapitre 3 : Rapport de gestion

Situation de l'exercice durant l'année écoulée
Evolution prévisible

Bilan 2012 et perspectives 2013

Nous voici à nouveau réunis pour la 14^{ème} assemblée générale de notre association. Les années se suivent, les assemblées générales se ressemblent souvent, mais fort heureusement, le travail à l'intérieur de l'association se modifie.

L'action de l'association doit s'adapter constamment : s'adapter aux besoins du public, aux nouvelles demandes qui émergent, aux sollicitations extérieures, aux limites financières, aux mouvements de personnel, sans oublier de rester dans les orientations fondamentales de notre association. Face à une équation difficile à résoudre : le volume de travail en constante augmentation et les finances plutôt à la baisse, il devenait nécessaire de vérifier, voire préciser les missions de base et mettre des priorités dans nos actions. Pour cela le conseil d'Administration a mené, début 2012, une réflexion sur les missions et objectifs de l'association, dont vous trouverez ci-joint les éléments essentiels.

MISSIONS

Œuvrer à la transformation des rapports sociaux de sexe pour favoriser l'autonomie des femmes

Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes

OBJECTIFS

Sur le territoire du département :

1 - Donner aux femmes victimes de violences sexistes au sein du couple, les moyens pour se dégager des violences.

Pouvoir offrir une réponse à toutes les femmes qui nous contactent en les informant des services que l'on propose.

Perspective : répondre à 80 % des demandes d'ici juin 2014

Les actions concernent à la fois les permanences d'accueil, permanences téléphoniques, entretiens, accompagnements, et les différentes formes d'hébergement.

2 - Agir sur les transformations des mentalités auprès des filles et des garçons dès l'âge de 15 ans

Atteindre 10 000 personnes sur 3 ans, dont 50% de 15-25 ans

Les actions concernent les ateliers ouverts, certaines formations, actions de prévention etc.

3 - Renforcer les compétences des partenaires du département en matière de violences faites aux femmes au sein du couple

Atteindre 200 personnes sur 3 ans, dont 100 du secteur judiciaire

Les actions comprennent les formations spécifiques, le soutien technique, les rencontres avec les partenaires dans différents réseaux, etc,

Cette réflexion nous a contraintes à restreindre notre participation à certaines actions pour pouvoir assurer ce qui fait la part essentielle de notre mission, et prendre en compte à tout moment le potentiel disponible en personnel.

2012 a été aussi une année d'innovation au niveau du personnel puisque pour la première fois, nous avons engagé du personnel masculin. La directrice l'évoquera tout à l'heure. Nous étions très prudentes jusqu'à présent à ce sujet car nous avons besoin d'être solidement assurées dans nos positions et nos fonctionnements. Toutes, administratrices, salariées, bénévoles, nous sommes issues d'un monde « normal » où la place des femmes n'est pas encore à égalité avec celle des hommes.

Je voudrais enfin remercier toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de cette association : les membres fidèles du Conseil d'Administration, "les bénévoles dont certain-e-s sont là depuis plus de 10 ans, les salarié-e-s, une équipe en partie renouvelée qui devrait se stabiliser, et les adhérent-e-s qui nous soutiennent et répondent à nos appels, même si elles/ils sont moins présent-e-s ici aujourd'hui.

La Présidente, Marie-Noëlle BASTARD-ROSSET

Vie de l'équipe

Malgré une charge de travail en constante augmentation, tant du point de vue administratif (nécessité de mise en place de tableaux de bords, de données statistiques...) qu'en matière du nombre de sollicitations des victimes et des partenaires ; nous considérons indispensable la préservation de moments de conceptualisation et d'élaboration, s'agissant de nos pratiques professionnelles ou de notre mode d'organisation. Pour cela, sont formalisés des temps communs de réflexion entre autres concernant nos outils d'écoute.

Ainsi après le départ de notre consultante technique, Florence RHODE, nous avons pris le temps de repenser ce poste. Celui-ci avait été créé afin de travailler avec les femmes victimes leurs représentations liées au genre, celles-là même qui les ont amenées à penser leur relation de couple sur le mode de la dépendance tant matérielle qu'affective.

Nous avons dans un premier temps recruté une ébéniste, puis une professionnelle ayant dirigé des chantiers humanitaires à l'étranger, ces deux profils proposant par leurs expériences respectives aux femmes hébergées d'explorer des domaines et compétences qu'elles pensaient par essence masculines. Ces deux expériences se sont avérées très concluantes, les femmes ayant participé aux ateliers en ont tiré de nombreux bénéfices en terme de confiance en soi et de développement de compétences. Pour autant, les femmes concernées par ces ateliers ont également comme spécificité d'être toutes séparées de leur compagnon violent et donc toutes susceptibles de se réengager dans une relation affective. Ainsi, il nous apparaissait intéressant qu'elles puissent revisiter leurs attentes et leurs croyances (idéalisées ou empreintes de peurs liées aux violences vécues) concernant les relations hommes/femmes. Cette réflexion a été alimentée par la présence à nos côtés de deux nouveaux bénévoles impliqués dans nos actions de prévention : Gilles et Jérôme.

Très sensible à la question des violences faites aux femmes, ayant mené une réflexion personnelle sur les stéréotypes sociaux de sexe, et intéressé par un emploi à temps partiel, Gilles a rejoint l'équipe en novembre 2012 sur le poste de consultant technique.

Notre organigramme aurait-il un petit goût de sexisme... Avec un homme aux ateliers techniques ? Si ce n'est que Gilles, même s'il sait manier le marteau et n'est pas un novice en plomberie, sait surtout poser les bonnes questions quant aux rôles respectifs des hommes et des femmes et aborder en toute humilité ces ateliers où les compétences de chacun-e sont mises en avant. Gilles va également co-animer avec Claudie BOULIN un atelier théâtre d'impro et continue à intervenir lors des ateliers prévention.

Départs et nouveaux accueils de consultantes socio-juridiques

Mélanie DUCHEMIN et Sandrine FABRE, jeunes juristes en début de carrière ont quitté l'association courant 2012, elles emmènent avec elles des connaissances approfondies en matière de violences faites aux femmes. Ces acquisitions leur seront fort utiles dans leurs carrières futures, puisque Mélanie se prépare à être avocate et Sandrine prend la coordination de la Maison de Justice de St Julien ; nous leur souhaitons bonne route et les remercions de leur contribution.

Pour les remplacer, nous ont rejoints Agnès DEMEYRIER, professionnelle confirmée, soucieuse de se former en permanence et Caroline NOULLET qui a précédemment travaillé à Viols Femmes Informations ainsi qu'après d'agresseurs sexuels mineurs. Nous sommes ravies de leur arrivée dans l'équipe.

La Directrice, Anne VAN DEN ESHOF

CHAPITRE 1

La sécurité des victimes à l'épreuve des représentations



1. Emilie MERCIER GALLAY,

Consultante Socio-Juridique chargée de l'accompagnement des femmes hébergées.
(en collaboration avec Anne VAN DEN ESHOF)

Quel soutien des mères dans la protection de leurs enfants ?

La question de la protection des enfants est régulièrement abordée avec les femmes, lors des entretiens ou des temps collectifs ; elle est également centrale dans le travail d'accompagnement juridique en vue des audiences devant le juge aux affaires familiales.

En effet, depuis déjà plusieurs années, l'association réfléchit à la question de la protection des enfants exposés aux violences conjugales.

Nous nous sommes dans un premier temps documenté abondamment sur les effets des violences sur les enfants exposés à celles-ci, ainsi que sur leurs conséquences sur les fonctions parentales, rassemblant des travaux québécois, suédois, suisses et anglo-saxons (la documentation française sur le sujet étant quasi-inexistante jusqu'en 2008).

Etant essentiellement au contact des mères que nous soutenons par ailleurs pour se dégager des violences, nous avons alors intégré à notre accompagnement un volet supplémentaire intégrant les actions suivantes :

- Observation d'éventuelles conséquences sur les enfants exposés
- Echange systématique avec les enfants en présence de leur mère lors de leur arrivée à l'hébergement, sur les raisons de leur départ de la maison et leurs ressentis dans cette nouvelle situation
- Soutien à la parentalité s'appuyant sur les ressources de mères et dans le respect de leurs propres valeurs
- Accompagnement des mères dans leurs démarches qui visent à garantir leur sécurité et celle de leurs enfants.

Au fil de ces accompagnements, nous avons découvert à leurs côtés que la nécessité de la protection des enfants dans ces contextes de violence n'était pas chose acquise.

D'aucuns peuvent penser qu'un auteur de violence se comportant en « propriétaire » avec sa compagne n'a pour autant aucune velléité à faire de même avec ses enfants, ce qui nous semble parfois naïf.

D'autres sont (de part leur mission parfois) aux prises avec deux concepts, à savoir le droit du père « à l'enfant » et la protection de celui-ci ; et dans ce cas, nos observations nous laissent à penser que parfois, c'est le droit du parent qui prime au détriment de la sécurité de l'enfant.

Madame R a eu un 1^{er} contact avec l'association en novembre 2012. Le 5 décembre, elle quitte le domicile avec ses enfants et est accueillie en urgence au CHRS Les Bartavelles. Elle dépose plainte en décembre 2012 pour violences sur conjoint alléguant des violences physiques, des privations, des agressions sexuelles ainsi que des maltraitances à l'encontre des enfants. Elle joint à sa plainte un certificat médical mentionnant 10 jours d'ITT.

De son côté Monsieur parvient à déposer une plainte pour enlèvement d'enfant alors même qu'aucun jugement n'a été rendu concernant la résidence de ceux-ci. Sa plainte est malgré tout enregistrée. Fort de cette réponse, Monsieur a saisi le juge des enfants, non pour signaler un danger dans la prise en charge de ceux-ci par leur mère, mais pour avoir accès à ces derniers, voir à Madame !

Tout en indiquant que « *le maintien du lien entre le père et les enfants est un élément de danger* » le juge des enfants a estimé nécessaire de prononcer une aide éducative en milieu

ouvert visant la restauration du lien père/enfants sans aucun préalable d'évaluation d'une éventuelle dangerosité.

Le service d'AEMO a sollicité l'accord de Madame pour une reprise de contact téléphonique entre les enfants et leur père, sans s'assurer de la présence d'un tiers compétent garant du sentiment de sécurité des enfants.

Soucieux de ne pas mettre les enfants en difficulté, nous nous sommes donné les moyens d'être présents auprès des enfants lors de ces contacts. Il s'est avéré que Monsieur s'est saisi de ces appels téléphoniques pour menacer ouvertement Madame par le biais des enfants.

Non content de l'ordonnance prise par le juge des enfants, Monsieur a saisi le juge aux affaires familiales en référé. La retranscription des conversations téléphoniques entre les enfants et leur père ayant été transmises au Juge aux Affaires Familiales, celui-ci a estimé nécessaire d'organiser les droits de visites de Monsieur dans un lieu protégé.

Il a toutefois maintenu l'autorité parentale conjointe, ce qui a permis à Monsieur :

- de se présenter à l'école des enfants, demandant à voir sa fille en dehors des temps organisés au point rencontre.

- de continuer à communiquer librement avec les enfants par téléphone comme stipulé dans le jugement **« respecter les liens et les échanges des enfants avec l'autre parent. Les enfants ont le droit de communiquer librement par lettre ou téléphone avec le parent chez lequel ils ne résident pas, celui-ci ayant le droit de les contacter régulièrement »**

Toujours dans un souci de protection des enfants, nous avons questionné le service d'AEMO pour savoir si leur présence en tant que tiers évaluateur était envisageable lors des droits de visite, étant entendu que les moyens à disposition du service gérant les visites médiatisées sont limités en personnels compte tenu du nombre important de situations qu'ils gèrent en même temps. Il s'avère que cela n'entre pas dans leur mission.

Cette situation, qui n'est malheureusement pas un cas isolé, fait apparaître les nombreuses confusions et contradictions dans lesquelles se retrouvent les différents intervenants, qu'ils soient issus du secteur social ou judiciaire. Cet état de fait ne peut que renforcer le sentiment d'insécurité des femmes et de leurs enfants et par ailleurs ne leur donnent pas les moyens d'assurer leur propre protection et celle de leur famille.

Nous pensons que ces dysfonctionnements se font certainement à l'insu des professionnels. Ils sont pour beaucoup le produit d'une méconnaissance encore importante de la problématique complexe des violences conjugales et de ses enjeux.

Nous avons acquis la conviction que les décisions concernant l'autorité parentale et /ou l'organisation des modes de garde devraient viser prioritairement la sécurité du parent victime et des enfants issus du couple, celle-ci devant prévaloir sur toute autre considération.

La loi de juillet 2010 va d'ailleurs dans ce sens puisqu'elle prévoit en son article 1^{er} concernant l'ordonnance de protection la possibilité pour le JAF de « se prononcer sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale et, le cas échéant, sur la contribution aux charges du mariage pour les couples mariés, sur l'aide matérielle au sens de l'article 515-4 pour les partenaires d'un pacte civil de solidarité et sur la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants ».

En cas de doute, si doute il y a, la mise en place d'un principe de précaution en faveur des enfants pourrait-il être envisagé ?

Nous souhaiterions également que soient mis en place des outils d'évaluation permettant d'établir :

- L'intérêt réel du parent envers l'enfant (la connaissance de ses rythmes, de ses intérêts dans divers domaines, le respect de son altérité...)
- Ses capacités à prendre soin de lui, de façon très concrète
- Les ressentis de l'enfant envers le parent (confiance, peur....)

Nous souhaiterions également que les attentes, le niveau d'exigence et/ou le degré de tolérance soit le même qu'il s'agisse d'un père ou d'une mère, nos regards étant parfois très empreints de stéréotypes sexuels.

Le tableau ci-après est extrait du *Guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux* préparé par Marlies Sudermann et Peter Jaffe pour l'Unité de la prévention de la violence familiale, Santé Canada. Il est reproduit avec l'autorisation du Family Violence Prevention Fund de San Francisco.

Il s'agit d'un résumé des problèmes particuliers auxquels les femmes et les enfants doivent faire face pendant les conflits relatifs à la garde et au droit de visite dans un contexte de violences conjugales plutôt que dans un mariage non violent et d'une séparation.

Il souligne les points suivants :

- C'est la planification de la sécurité qui doit être la préoccupation de base, et non pas la création de circonstances favorables à l'épanouissement de la relation entre les enfants et le parent visiteur.
- L'évaluation du danger est plus importante que de demander aux parents d'oublier le passé.
- L'évaluation doit mesurer la nature et l'effet de la violence.
- Aucun accès, supervisé ou non, n'est indiqué tant que le risque de violence demeure.
- Des services spécialisés, par exemple des centres de visite supervisée et des intervenants ayant reçu une formation dans le domaine de la violence envers les femmes, sont essentiels.

Questions	Conflit sur les droits de visite <u>dans les situations de conflit de couple</u>	Conflit sur les droits de visite <u>dans les situations de violences conjugales</u>
Question centrale	Promouvoir la relation des enfants avec le parent visiteur	Sécurité de la mère et des enfants
Orientation des Audiences du tribunal	Réduction de l'hostilité	Evaluation du danger que représente la violence
Planification	Calendrier de visites Répondant aux Besoins des enfants	Envisager l'interdiction (suspension) des visites ou la supervision de celles-ci
Questions à évaluer	Stade développemental Besoins et préférences des enfants Capacités des parents	Effet de la violence sur la mère et les enfants Niveau de responsabilité du père Plan de sécurité de la mère
Ressources nécessaires	Services de médiation Counselling en matière de divorce pour les parents et les enfants Evaluation indépendante	Services spécialisés et au fait des questions entourant la violence familiale Centres de visite supervisée Coordination des services juridiques et communautaires Avocats bien informés

2. Claudie BOULIN,

Consultante socio-juridique chargée des permanences d'accueil du Genevois.

Quand les violences conjugales sont qualifiées de simples conflits de couple... en oubliant la protection des femmes et de leurs enfants.

De plus en plus, les Juges aux Affaires Familiales ordonnent une médiation familiale afin de restaurer le dialogue entre une mère et un père lors d'une séparation dite conflictuelle.

Voilà comment le Ministère de la Justice qualifie la médiation familiale :

« Médiation familiale : un autre mode de règlement des conflits. La médiation familiale propose une autre voie dans le règlement de conflits souvent difficiles comme les ruptures, séparations et divorces [...] ».

Nous comprenons bien à travers cette définition que la médiation familiale doit être ordonnée quand nous parlons de conflit. Je me demande alors pour quelles raisons les magistrat-e-s jugent pertinent d'ordonner celle-ci dans des situations de violence conjugale. Un début d'explication pourrait être apporté lorsque les violences ne sont pas reconnues au niveau pénal. Mais bien trop souvent il semble aussi y avoir amalgame entre conflit et violence.

Il peut être utile de rappeler qu'un conflit met en cause des personnes capables de se remettre en question à un moment donné, il les place sur un même niveau d'égalité.

A l'inverse, la VIOLENCE place les individus sur un modèle dominant/dominé.

Or la médiation familiale ne prend pas en compte ce modèle.

Le médiateur et les magistrat-e-s demandent en effet le plus souvent à ce que le père et la mère trouvent une entente dans l'intérêt de leur(s) enfant(s).

Or, dans les situations de violence conjugale, la femme se retrouve alors confrontée à son « agresseur ». Sommes-nous certain-e-s qu'elle puisse s'exprimer librement ?

A travers une stratégie bien ancrée dans leur relation - je fais référence au cycle de la violence qui est mis en place et orchestré par l'agresseur et qui permet à celui-ci de maintenir sa domination sur sa conjointe - l'homme auteur de violence peut faire en sorte que sa compagne se plie à ses exigences.

Ce mécanisme de domination de l'homme sur sa compagne et les différentes phases que constituent le cycle (de tension, de crise, de déni et d'apaisement) risquent de conditionner la prise de parole et l'engagement de la femme au cours de cette médiation. Elle pourrait par exemple se mettre en accord ou accepter des arrangements avec son ex-conjoint par crainte des représailles de ce dernier.

La femme pourrait ainsi consentir à des contacts réguliers, par exemple pour la garde des enfants dans des lieux non neutres, en prenant le risque de s'exposer à de nouvelles violences.

La Justice pourrait-elle tenir compte de ces situations de violences en les jugeant de manière particulière et non de manière habituelle ?

Le médiateur est-il apte à décrypter les jeux d'influences qui se jouent entre un homme auteur et une femme victime de violences conjugales ? Peut-on s'assurer du réel consentement de la femme victime ?

Une médiation familiale présente-t-elle un intérêt dans les situations de violence conjugale ?

Peut-être serait-il opportun d'appeler à une meilleure formation de ces professionnel-le-s sur cette problématique.

3. Agnès DEMEYRIER,

Consultante socio-juridique chargée des permanences d'accueil du bassin annécien et du Chablais.

Quelle prise en compte par la justice de la sécurité des victimes ?

Cette question, s'il n'est pas simple d'y répondre a, au moins le mérite d'être omniprésente dans ma pratique professionnelle! En effet, sous le terme « sécurité», il est possible de questionner la sécurité propre à chacun-e, la sécurité octroyée par des professionnel-le-s tel-le-s que les forces de l'ordre, les travailleurs-ses sociaux, ou encore la protection judiciaire...Je trouve que ce terme de « sécurité » semble à la fois évident pour tout à chacun et revêt des traductions en pratique parfois bien éloignées les unes des autres.

Au travers des mesures MECV (mesure d'éviction du conjoint violent) qui sont mises en place sur le bassin annécien, je choisis de consacrer ce rapport afin d'explicitier comment, selon notre approche, la sécurité voulue et mise en place par la justice se heurte à une réalité, à des enjeux multiples qui tendent à minimiser fortement l'efficacité d'une mise en sécurité des victimes (et de leurs enfants).

Avant d'aller plus loin, voici rappelé le cadre posé en 2007 pour la mise en place de cette mesure.

Au départ, cette mesure a été organisée dans le cadre d'un déferrement du « mis en cause » au parquet par les forces de l'ordre intervenues, suivi de la délivrance d'une convocation par procès verbal devant le tribunal, associé à la mise en place d'un contrôle judiciaire par le juge des libertés et de la détention.

Au fil du temps, le parquet a pu constater que cette mesure, si elle était protectrice pour les victimes, d'autant qu'elles pouvaient alerter le parquet en cas de violation du contrôle judiciaire, était contraignante à mettre en œuvre pour le magistrat de permanence et très souvent inadaptée pour « les primo délinquants »¹.

Aussi, à coté du modèle existant, est instaurée une autre mesure qui doit servir d'électrochoc à l'auteur sans s'avérer trop pénalisante.

Déjà, une question se pose : comment vouloir ne pas « trop pénaliser » un ou des actes répréhensibles par la loi ?

Je crois qu'avant d'être répressive, la sanction a une fonction normative, c'est elle qui trace la ligne qui permet de définir « le vivre ensemble » dans ce qui est autorisé, toléré ou interdit.

En traçant une ligne en pointillé, qu'est-ce que cela signifie du traitement de la violence faite aux femmes ?

A ce jour, la mesure d'éviction se décline ainsi :

- Un constat de violences physiques par les forces de l'ordre qui interviennent et un appel systématique au parquet.
- Un départ de 15 jours du domicile conjugal pour un hébergement, soit dans la famille, soit au sein d'un foyer d'accueil. Il peut s'agir d'1 mois quand d'autres faits sont associés.
- Un suivi psychologique assuré par une psychologue sous la forme de 3 ou 5 rendez-vous. Celle -ci fait un rapport, à l'issue de ses séances à la déléguée du procureur. Cette dernière reçoit la victime si elle l'estime opportun.

Si la mesure, qui fait office de rappel à la loi, s'est déroulée correctement, c'est-à-dire si l'auteur a donné son consentement à la mesure, n'est pas entré en contact, ni avec la victime, ni avec ses éventuels enfants, s'est rendu aux rendez-vous psychologiques, le magistrat procède à un classement sans suite.

Florence a 45 ans, est mariée. Ensemble, ils ont un garçon de 10 ans.

Régulièrement à la maison, les humiliations et reproches tombent. Mr s'en prend parfois à leur fils, ce qui a engendré une dénonciation de maltraitance pour laquelle un suivi éducatif et une psychothérapie sont mis en place, pour l'enfant !!

Le 3 janvier, alors que Mme parle de « son ras le bol », les coups pleuvent.

Elle se rend directement à la police pour déposer plainte, ce qui engendre immédiatement une mesure d'éviction. Le policier qui l'a entendue la rassure et lui explique la procédure en lui présentant 1 mois d'éviction.

Mr étant hébergé dans un foyer, un éducateur demande à Mme de lui laver quelques affaires et il est proposé à l'enfant de venir apporter le courrier à son père !!!! Manque d'information, peut être, mais sorte de soin inversé où l'attention est portée sur Mr...

Au fil des jours, Mr téléphone et réclame à voir son fils, ce qui culpabilise beaucoup Mme. Une interdiction d'entrer en contact est pourtant bien écrite sur le protocole mais Mme ne peut en informer personne.

Une autre question m'assaille : les intervenant-e-s auprès de Mr sont-ils mal informé-e-s ou ont-ils la réelle mesure des conséquences des violences quant au fait qu'elles s'exercent, après éviction, à travers les enfants pour atteindre à nouveau leur victime ?

Sans que Mme soit informée de la progression de la mesure, Mr, accompagné d'un travailleur social, se présente au domicile après 15 jours d'éviction pour annoncer qu'il rentre le lendemain.

Mme est surprise puisqu'il lui avait été dit qu'il était évincé 1 mois.

Sans avoir aucune garantie sur les non-violences à venir, même si Mr a répondu aux obligations durant ce temps, Mme choisit alors de partir se réfugier avec son fils chez un membre de sa famille.

Aujourd'hui en recherche de logement, tout en restant solidaire du paiement du loyer dans lequel Mr est, Florence exprime son indignation, trouve que c'est totalement injuste que ce soit elle qui soit obligée de partir au final et évoque « une double peine ».

Cette situation peut montrer le manque de coordination entre les différents acteurs qui ont en charge la mesure mais je m'interroge : n'est-il pas nécessaire d'une formation commune, au-delà d'une coordination d'organisation ?

Comment coopérer, en tenant compte des richesses et différents points de vue des uns ou des autres, des représentations que nous avons tous et toutes, afin de soutenir au mieux la demande de protection de Madame dans une mesure qui n'est pas protectrice ?

En effet, ne serait-il pas judicieux d'avoir une lecture commune, voire une traduction commune, de ce qui se joue dans les violences conjugales et des enjeux vis-à-vis de la mesure MECV ? Selon moi, il ne suffit pas d'organiser des mesures, il s'agit aussi de questionner les représentations que chacun-e porte sur les violences faites aux femmes, il s'agit de questionner le regard que l'on porte sur ce problème.

Enfin, ma pratique au cours de cette année m'amène à cette question de fond : ce qui fait un acte déviant, ce n'est pas l'acte lui-même mais le regard que l'on porte dessus.

Par exemple, tuer est une bonne chose en temps de guerre et celui qui tue le plus grand nombre d'ennemis est considéré comme un héros. En revanche, c'est un acte condamné en temps de paix.

Si un acte, condamné en temps de paix par la loi est sanctionné dans la pratique « sans être trop pénalisant », n'est-il pas quelque peu minimisé dans ses conséquences ?

¹ Primo-délinquants : individu qui commet pour la première fois un délit.

CHAPITRE 2

Les chiffres de l'activité 2012



Fédération Nationale Solidarité Femmes
Lutter contre les violences conjugales



Dans les années 1970, des féministes issues du mouvement des femmes s'unissent pour dénoncer les violences faites aux femmes et en particulier les violences conjugales. Elles créent des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement gérés par des associations qui en 1987 se fédèrent au sein de la Fédération Nationale Solidarité Femmes. En 2013, la FNSF compte 65 associations membres qui suivent chaque année plus de 30 000 situations de femmes victimes de violences conjugales.

Comme le montrent régulièrement les chiffres du Ministère de l'Intérieur, ce fléau social est responsable, tous les trois jours, du décès d'une femme tuée par son conjoint, sans parler de toutes celles qui subissent quotidiennement des violences de toutes natures au sein de leur propre foyer. Nous vivons dans une société qui s'accommode encore trop souvent de ce qu'un homme puisse exercer des violences contre sa femme, voire en arrive à la tuer, sous prétexte qu'il s'agirait d'une « affaire privée ». Les violences conjugales ont un effet désastreux pour l'humanité toute entière, car elles touchent, non seulement les hommes qui les exercent et les femmes qui les subissent, mais également les enfants qui en sont témoins et qui, par conséquent, en sont aussi les victimes.

Les missions de la FNSF sont de faire reconnaître les violences faites aux femmes comme un phénomène de société, ce type de violences étant une des manifestations de l'inégalité persistante entre les hommes et les femmes ; d'être une force de proposition auprès des pouvoirs publics et des politiques afin de faire évoluer les lois ; d'interpeller l'opinion publique et de faire évoluer les mentalités ; de favoriser des échanges, des réflexions, des partenariats et des recherches afin d'améliorer les réponses apportées.

La FNSF gère depuis 15 ans le service national d'écoute-information-orientation pour les violences conjugales, devenu le 3919/Violences Conjugales Info en mars 2007.



La Charte

La violence conjugale est inacceptable.

La violence est un phénomène de société, elle touche toutes les catégories sociales, toutes les cultures. Ce phénomène est lié au statut de la femme tout au long des siècles.

La violence dénoncée avec horreur, lorsqu'elle se passe dans la rue, dans un lieu public, dans une chambre de torture, dans un commissariat ou à l'autre bout du monde, se produit quotidiennement au sein de la famille et ne suscite ni remous, ni réaction politique, lorsque les femmes en sont victimes.

Les violences à l'égard des femmes ne peuvent être considérées simplement comme accidentelles dans la relation entre individus car elles reposent sur un ensemble de facteurs historiques, culturels, sociaux et psychologiques.

L'éducation, les stéréotypes, l'organisation sociale et familiale sont les facteurs déterminants pour que cette violence existe et persiste. La violence conjugale est un cercle infernal, une escalade, qui peut aller jusqu'au meurtre. C'est une des formes de contrôle et de domination de l'homme.

La violence conjugale peut s'exprimer de plusieurs manières, elle peut être verbale, psychologique, économique, physique, sexuelle.

Elle conduit à une perte de l'estime de soi, de son identité, de sa confiance en ses possibilités. Elle déséquilibre, enferme, isole.

Elle développe un sentiment de culpabilité, une dépendance psychologique et génère la peur, l'angoisse, le fatalisme, le désespoir et la honte.

La violence conjugale concourt à détruire la victime.

La violence conjugale est traitée par les associations de la Fédération Nationale « Solidarité Femmes » comme un problème social et non comme un comportement isolé ou accidentel. Dans ce sens, la violence entre conjoints devient une responsabilité collective, ce qui veut dire que c'est à toutes et tous de travailler pour parvenir à modifier les comportements et les structures sociales.

En France, dans les années 75, des femmes issues du mouvement féministe ou engagées dans la vie associative, sociale et politique, portent à la connaissance du public et des collectivités le problème des violences conjugales.

Ces associations, constituées ici et là en France comme en Europe ou en Amérique, créent des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales. Ils se nomment selon les régions : « SOS Femmes », « Solidarité Femmes », « Halte aux Femmes Battues », « Maison des Femmes », « SOS Alternatives »...

Dès 1977, ces groupes se coordonnent pour donner naissance en 1987 à la Fédération Nationale « Solidarité Femmes ».

Les groupes ou associations adhérant à la Fédération Nationale « Solidarité Femmes » partagent l'analyse sociocritique de la violence à l'encontre des femmes, inspirée de la pensée féministe.

Les associations regroupées au sein de la Fédération Nationale « Solidarité Femmes » se fixent comme objectifs de :

- donner la parole aux femmes victimes de violences conjugales
- être solidaire les unes des autres
- lutter contre la banalisation des violences
- mettre en œuvre tous les moyens favorisant l'autonomie des femmes
- développer activement une collaboration partenariale
- développer les prises de conscience individuelles et collectives qui changeront les mentalités et les comportements.

Les moyens et les outils de ces associations sont :

1) Des lieux d'écoute, d'accueil et d'hébergement permettant aux femmes victimes de violences, de se protéger, de retrouver confiance, et de s'aménager de nouveaux modes d'existence.

2) Dans ces lieux, la parole des femmes est entendue et respectée même si elle est hésitante et contradictoire. Une demande de soutien ou d'accueil en urgence est entendue et traitée comme telle. Les personnes intervenant auprès des femmes ne se substituent pas à elles lors de la prise de décision qui appartient à la personne concernée.

3) Les associations organisent des actions d'information, de sensibilisation et de formation afin de partager leurs outils théoriques.

4) Les associations mettent en place des ateliers de recherche qui mènent une réflexion interne à partir de l'expérience des lieux d'accueil et d'écoute :

- élaborent des propositions sociales et législatives
- échangent avec les groupes et les associations d'autres groupes.

En conclusion : la Fédération Nationale « Solidarité Femmes », en luttant contre la violence conjugale s'inscrit dans le mouvement de transformation des relations hommes-femmes fondé sur l'égalité.



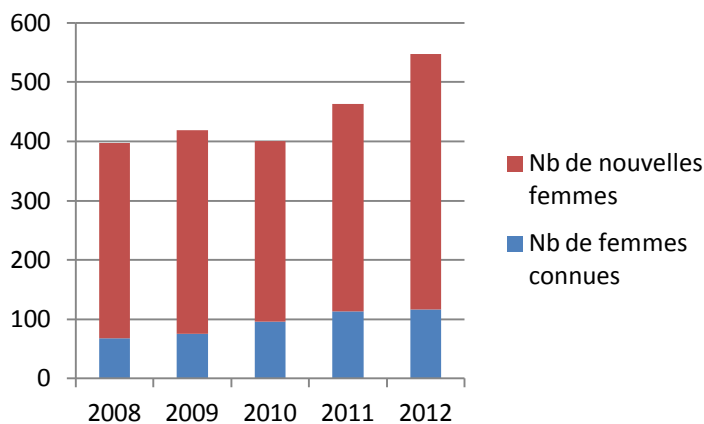
RESSOURCES ET PREVENTION	HEBERGEMENT	ECOUTE ET ACCOMPAGNEMENT	
<p>Interventions auprès des jeunes : Collège de La Roche Collège de St Pierre Collège de Bonneville Collège de Marignier Rallye santé La Roche/Bonneville</p>	<p>2 appartements CHS 1 villa en colocation</p>	<p>1 permanence hebdomadaire à Cluses : - sur rdv le mercredi de 9h à 17h + dispositif urgence Action collective « L'Art'fice » une demi-journée par semaine à Cluses en autogestion</p>	ARVE
<p>Interventions auprès des jeunes : Semaine de l'adolescence Gaillard EPIDE Burdignin</p>	<p>1 studio d'urgence</p>	<p>2 permanences hebdomadaires à Gaillard : -sur rdv le lundi de 16h à 19h -sans rdv le jeudi de 9h à 12h -sur rdv le jeudi après-midi Action collective La Marmite : table ouverte non mixte</p>	GENEVOIS
<p>Interventions auprès des jeunes : Lycée pro de Rumilly Lycée pro des carillons Cran Gevrier Soutien lycéennes sur exposés.</p>	<p>1 appartement ALT</p>	<p>1 permanence hebdomadaire : -sur rdv le lundi de 9h à 17h</p>	ANNECY
<p>Soutien technique aux professionnelles : services sociaux, médecins, policiers et gendarmes... Participation aux groupes de travail pluri professionnels Formations à la problématique des violences conjugales et de l'égalité filles / garçons.</p>		<p>1 permanence hebdomadaire : -sur rdv à Thonon le mercredi de 9h30 à 12h30</p>	CHABLAIS
		<p>1 permanence téléphonique hebdomadaire : Le mardi de 13h30 à 16h30 Permanence d'urgence tous les jours par téléphone</p>	74

L'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes

Nous avons reçu **3009 appels au standard au cours de l'année**, dont **1892 de la part des victimes** elles-mêmes et **1117 appels de partenaires**.

Constatant que nous ne parvenions pas jusque là à répondre à l'ensemble des appels que nous recevions du fait de la saturation de nos deux lignes téléphoniques, nous avons fait le choix dès le mois de juillet de passer de 2 à 4 lignes.

Les consultantes de l'association ont reçu **547 femmes** au cours de l'année, dont **430 nouvelles personnes**.



Origine géographique

- 151 femmes résidaient dans le Genevois Français
- 147 sur le secteur de la vallée de l'Arve
- 138 étaient originaires du bassin annécien
- 66 du Chablais
- 30 nous ont contactées depuis un autre département ou encore depuis l'étranger (la Suisse notamment)



Permanences d'accueil physique

Bassin du Genevois : à Gaillard, le lundi sur rdv de 16h à 19h et le jeudi (sans rdv de 9h à 12h, sur rdv l'après-midi)

Vallée de l'Arve : à Cluses, le mercredi sur rdv de 9h à 17h

Bassin du Chablais : à Thonon, le mercredi sur rdv de 9h30 à 12h30

Bassin annécien : à Annecy, le lundi sur rdv de 9h à 17h

Chaque consultante socio-juridique est référente sur un territoire du département. Cela permet aux victimes qui s'inscrivent dans un suivi d'être accompagnées par la même professionnelle tout au long de leurs démarches.

Permanence téléphonique

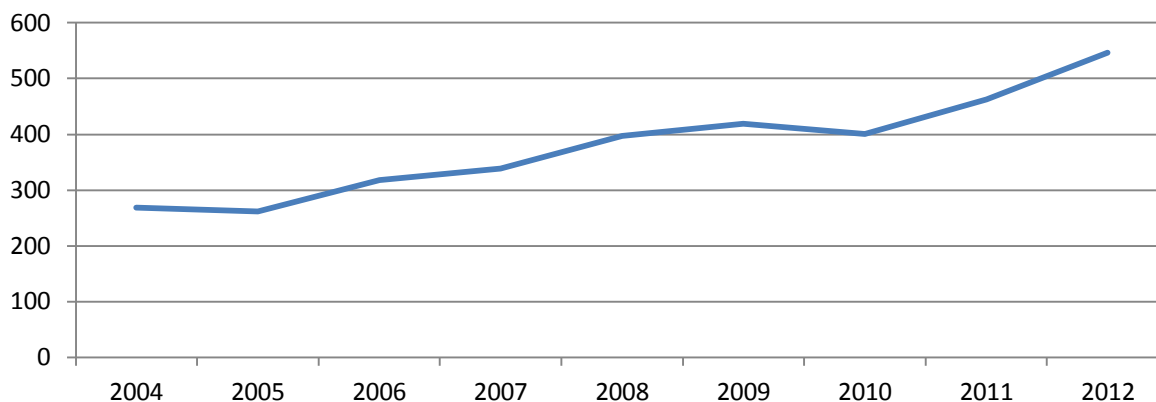
L'association, adhérente à la Fédération Nationale Solidarité Femmes, est le relais local du numéro national d'appel 3919. Chaque mardi de 13h30 à 16h30, une consultante socio-juridique assure l'accueil téléphonique des femmes victimes qui souhaitent avoir un premier contact avec l'association ou encore celles qui ont des difficultés de déplacement du fait de l'éloignement géographique ou du manque de moyens de transport.

RDV à l'extérieur

Le plus souvent à la demande des partenaires ou lorsque les victimes sont particulièrement surveillées par leur conjoint, nous pouvons être amenées à aller à leur rencontre : hôpitaux, Maison de la Justice et du Droit, Mission locale, Pôles Médico-sociaux, lieux de travail...

L'activité ne cesse ainsi d'augmenter d'année en année malgré la relative stabilité des moyens qui nous sont alloués pour assurer la mission d'accueil et d'accompagnement des victimes.

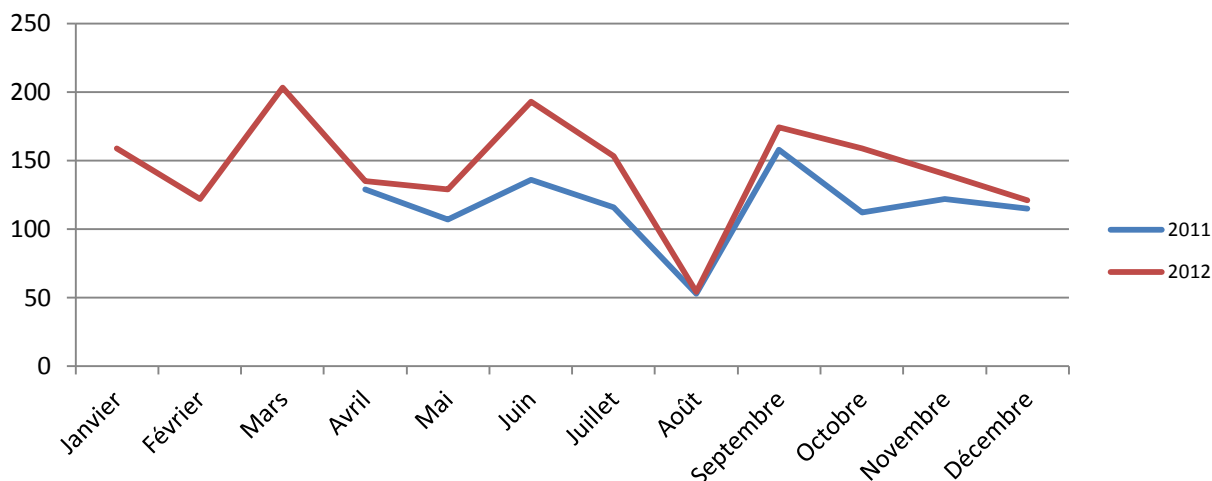
Evolution du nombre de femmes reçues
2004- 2012



Aussi, les permanences sont parfois engorgées et les délais pour obtenir un rendez-vous avec une consultante peuvent atteindre 1 mois. Or, si nous proposons parfois des rendez-vous supplémentaires en dehors des temps de permanences afin de répondre au plus près des besoins des victimes, nos moyens actuels ne nous permettent toutefois pas de mettre en place des temps de permanence hebdomadaire supplémentaires.

L'équipe a assuré plus de **1742 entretiens** au cours de l'année (+16% par rapport à 2011).

Nombre d'entretiens réalisés 2011/2012
(collecte des données depuis avril 2011)



Les violences dénoncées

La totalité des femmes reçues évoquent une surveillance importante de la part de leur mari/compagnon. Près de 80% décrivent des dévalorisations et humiliations régulières, 75% des menaces (parfois de mort et/ou avec armes) et 70% des insultes. 65% d'entre elles viennent à notre rencontre après avoir subi une ou plusieurs crises de violences physiques. Enfin, 15% dénoncent des violences sexuelles.

Ces chiffres nous semblent alarmants dans le sens où les femmes attendent encore d'avoir subi de graves atteintes à leur intégrité physique et psychique pour oser dénoncer les violences. Il semble d'abord toujours difficile pour elles de repérer les premiers signes de violence dans une relation (la jalousie, et le contrôle pouvant l'accompagner, sont le plus souvent considérés comme des preuves d'amour par exemple). Leur seuil de tolérance reste également élevé, leurs idéaux liés au couple et à la famille pouvant les amener à « supporter » des comportements sanctionnés par la loi.

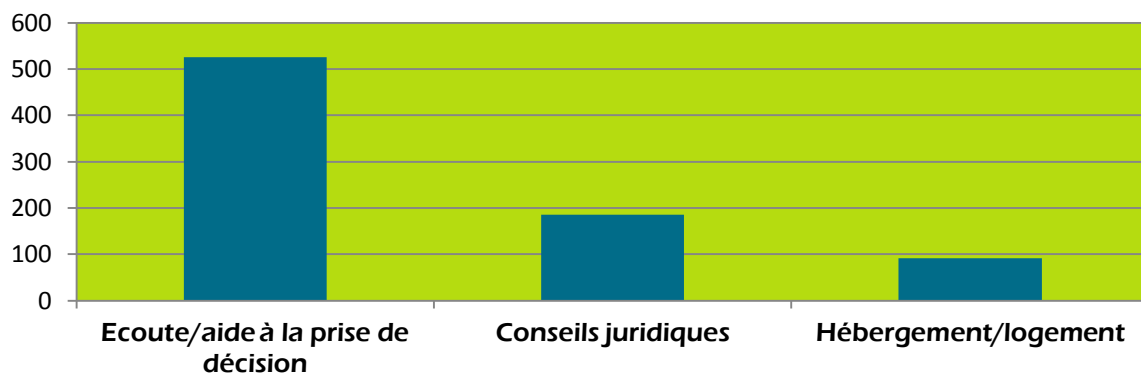
Les demandes formulées par les victimes au premier entretien

Les demandes formulées par les victimes sont très similaires d'une année à l'autre.

Elles demandent toujours prioritairement à être entendues sur la situation de violence qu'elles subissent (96%) et à comprendre le processus des violences.

Un tiers d'entre elles expriment le besoin d'être renseigné sur ses droits et d'être accompagné dans les procédures judiciaires liées aux violences.

16% d'entre elles sollicitent l'association pour obtenir une solution d'hébergement, voire un logement, afin de se mettre en sécurité. C'est un peu moins que l'année précédente.

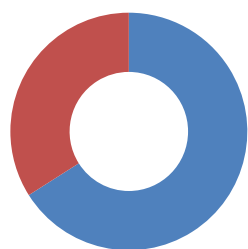


295 des victimes reçues, soit 54% d'entre elles, ont bénéficié à leur demande d'un accompagnement dans la durée (3 entretiens au moins).

97 accompagnements liés aux procédures (avocats, police/gendarmerie, audiences...) ont été effectués pour une durée totale de 355 heures.

Ces accompagnements sont constitués de :

- Une information juridique des procédures civiles et pénales au regard de la complexité de la problématique des violences conjugales
- Des entretiens préparatoires visant à faciliter l'accès et la participation active des femmes aux audiences, notamment correctionnelles
- Un suivi visant à éclairer leur positionnement lors des procédures devant le JAF : objectifs des audiences, aide à la distinction civil/pénal, place et intérêt des enfants...
- Un accompagnement physique à chacune des audiences (à la demande des femmes) afin d'atténuer le sentiment de peur et de limiter les tentatives de mise sous emprise des agresseurs.



■ Accompagnements aux audiences

■ Autres accompagnements (rdv avocats, police, gendarmerie...)

Le nombre de suivi et d'accompagnement est en constante augmentation. Chaque accompagnement nécessite la mobilisation d'une consultante sur une demi-journée ou plus.

Les locaux

Nous sommes toujours soucieuses de recevoir les femmes dans des lieux chaleureux et qui assurent confidentialité et sentiment de sécurité.

La mairie d'Annecy a ainsi répondu à notre demande répétée de changement de locaux en nous proposant d'occuper une fois par semaine les locaux du Point Info Famille de la MJC des Romains. Les femmes n'ont plus à attendre leur rendez-vous dans un couloir, nous en sommes ravies.

Nous projetons également de déménager notre permanence de Cluses car le local que nous utilisons actuellement, adapté à des actions collectives, s'avère trop vaste et mal isolé. Un plus petit appartement serait plus approprié et permettrait de réaliser des économies, notamment sur le chauffage.

SOCIÉTÉ Le commissariat de police et les associations d'aides aux victimes unissent leurs forces

Combattre les violences faites aux femmes



Dans cette petite pièce, Sandrine Fabre, consultante socio-juridique de l'association Espace Femmes Geneviève D., reçoit les femmes victimes de violences conjugales. Elles racontent les brimades verbales, psychologiques et souvent physiques qu'elles subissent dans le huis-clos familial. Photo D.M.A.

An commissariat de police d'Annecy, on prend très au sérieux un problème de société trop souvent tabou : les violences intrafamiliales et conjugales, dont la plupart des victimes sont des femmes.

Depuis quelques mois, l'hôtel de police a ouvert ses portes à des associations locales d'aide aux victimes, qui dispensent des formations aux policiers volontaires.

Beaucoup de violences se produisent dans de "bonnes familles"

Judith Gâbel, commissaire central adjoint, l'affirme : « Les interventions pour faits de violence, il y en a tous les jours. » Et Annecy a le double avantage d'avoir un profil d'agresseur assez particulier... Des hommes

« de bonne famille » qui, explique le policier, « ont besoin de prouver qu'ils sont puissants. »

Ce que confirme en d'autres termes Anne Van den Eshof, directrice de l'association Espace Femme Geneviève D, qui tient une permanence hebdomadaire à Annecy. « Le bassin annécien est celui qui a le public le plus varié, avec un niveau social moyen voire élevé, alors que dans le Genevois, on a affaire à une population qui cumule les difficultés. »

L'an passé, cette structure trop chichement financée par les communes (*) a reçu 111 femmes à Annecy.

Mais ce chiffre est très en-deçà de la réalité des violences : « Si nos moyens nous le permettaient, nous accueillions 2 à 3 fois plus de femmes », souligne Anne

Van den Eshof.

Des femmes dont le comportement paraît souvent étrange : elles hésitent à porter plainte, ou se ravisent, ou continuent à vivre avec un conjoint violent tout en faisant régulièrement appel à police-secours.

Aider les policiers à comprendre l'attitude des victimes

D'où la nécessité de former les policiers, qui sont en première ligne pour accueillir ces victimes et sont dérouterés par de telles attitudes.

« On leur explique que tout cela relève d'un processus psychologique normal, que faire appel à la police est déjà énoème et qu'il ne faut surtout pas renvoyer à ces femmes quelque chose de négatif », explique le commissaire Gâbel.

Anne Van den Eshof con-

naît bien ces comportements et l'agacement qu'ils peuvent susciter. « D'autant, relève-t-elle, que l'on s'attend à voir des femmes démolies, alors que la plupart ont du caractère. Car les hommes violents recherchent des femmes qui ont du répondant... »

La directrice d'Espace Femmes souligne que la démarche de quitter son conjoint, de partir de son domicile, est « toujours progressive » et parfois entravée par des raisons familiales (il y a les enfants) ou matérielles (retrouver un logement est difficile). « Se dégager des violences, c'est un combat », affirme-t-elle.

Maximilien BOTTIER

(*) Dans l'agglomération, seules Annecy et Annecy-le-Vieux lui octroient une subvention.

Associations

DES ASSOCIATIONS AIDENT LES VICTIMES

■ **Espace femmes Geneviève D** (accompagnement psychosocial et juridique). Accueil le lundi, 1 rue Marius-Rulland, de 9h30 à 17h, sur rendez-vous. Tél. 04 50 57 61 90.

■ **VIA 74** (victimes / information / accueil). Aide dans les démarches pénales et assistance psychologique pour toute victime de violence ou d'infraction. 7, rue de Bonlieu, tél. 04 50 52 90 75. L'association tient des permanences au commissariat de police, le mardi de 14h à 15h30 et le jeudi de 10h à 11h30, sur rendez-vous.

■ **GIFFF 74** (centre d'information sur les droits des femmes et des familles), 1 rue Louis-Armand, tél. 04 50 09 52 40. Aide pour les démarches civiles.

LA BRIGADE DE PROTECTION DE LA FAMILLE

■ C'est elle qui, au sein de la police, prend en charge les affaires de violence intrafamiliale. Quatre policiers lui sont affectés à Annecy.

VIOLENCES PHYSIQUES, MAIS PAS SEULEMENT

■ Avant d'être physiques, les violences exercées sur les femmes sont souvent morales et psychologiques. Elles doivent alerter : dévalorisation, insultes, interdiction ou limitation de sorties, de téléphone, de carte bleue...

QUELLES SUITES PÉNALES ?

■ Lorsqu'une plainte est déposée, l'auteur des violences est interpellé, placé en garde à vue puis présenté à la justice. Souvent, il fait l'objet d'une mesure d'éloignement du domicile, protégée et assortie d'un suivi psychologique. Il peut aller directement en prison si les faits sont graves ou en cas de récidive.

Les dispositifs d'urgence

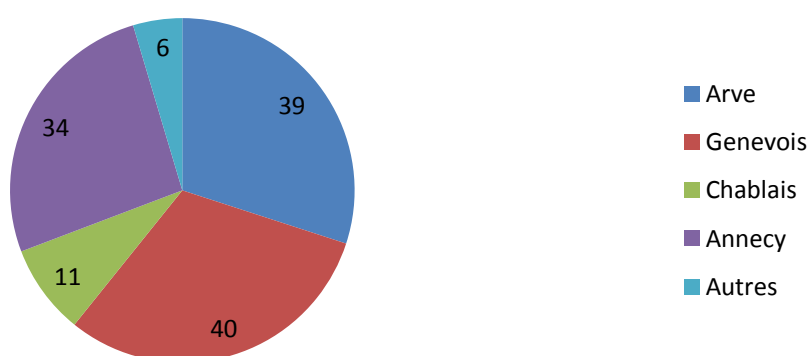
Il s'agit de gérer les situations de crise, de rechercher des solutions d'hébergement en urgence et de répondre aux sollicitations des partenaires.

Nous sommes chaque année davantage sollicitées, que ce soit par les familles elles-mêmes ou par les professionnel-le-s du département.

Nos différents dispositifs d'urgence ont ainsi permis de traiter en 2012 :

- **130 situations de femmes** en urgence
- **26 appels de partenaires**

Répartition géographique des 130 appels de femmes



2&

Le dispositif de la vallée de l'Arve

Nous avons géré 39 situations dans le cadre de l'urgence et avons financé 17 nuitées d'hôtel pour 8 femmes. Le dispositif a surtout été utilisé pour des femmes sans enfant, ce qui est sa vocation première. Dans 26 situations, l'urgence a été traitée par la réalisation d'un entretien d'écoute, suivi d'une proposition d'accompagnement dans la durée 12 personnes se sont saisies de cette proposition.

Ce dispositif permet d'avoir une certaine souplesse dans les réponses apportées tout en répondant aux besoins de sécurité des victimes et de leurs enfants. En journée, les partenaires nous saisissent directement afin que nous gérons les urgences ; la nuit et les week-ends, les partenaires n'y ont pas recours. Dans les faits, l'association est utilisée par les professionnels pour gérer les urgences.

Le dispositif de Rumilly

Le protocole d'hébergement d'urgence sur le territoire de la communauté de brigades d'Alby et de Rumilly a démarré en fin d'année 2011. Il a été établi entre les partenaires suivants :

Gendarmerie Nationale

Ville de Rumilly (C.C.A.S, CLSPD, Police Municipale)

Direction de la Prévention et du Développement Social du Conseil Général de la Haute Savoie

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Service logement et hébergement /Mission Droits des femmes et à l'égalité)

Association de Prévention Spécialisée PASSAGE

Association Départementale Espace Femmes - Geneviève D

Association GAIA (la Traverse et le 115/SIAO-Urgence)

Hôtels

Ce dispositif s'adresse aux femmes seules ou accompagnées d'enfants. Peuvent être concernées les femmes se sentant en danger sans qu'il y ait constat récent de violences avérées. Sont également concernées les personnes victimes de violences intra familiales (par exemple, une jeune fille qui subit des violences familiales).

L'association est mobilisée en tant que soutien technique aux partenaires de ce territoire et administrativement car, en charge du paiement des nuitées d'hôtel.

Dans ce cadre, l'association a financé **49 nuitées en 2012**

4 femmes et 3 enfants ont bénéficié du dispositif.

Par ailleurs, nous avons traité 2 situations de femmes habitant Rumilly dans le cadre de notre permanence téléphonique d'urgence.

Pour l'une d'entre elles, nous avons étudié ensemble les scénarios de protection. Pour l'autre, des nuitées d'hôtel ont été proposées, Madame a refusé.

Un nouveau studio d'accueil d'urgence sur le Genevois

Nous avons peu de solution sur ce territoire pour les femmes sans enfant, en danger au sein de leur domicile. La seule possibilité de mise en sécurité pour les femmes de ce secteur était un accueil à la Maison Coluche, lieu très stigmatisé pour certaines femmes.

La SIGEM nous a proposé un petit studio doté d'une pièce et d'une salle de bain, dont la location n'engageait pas de frais supplémentaires du fait de l'ALT.

Depuis septembre 2012, nous disposons donc d'un studio d'accueil d'urgence supplémentaire, qui a déjà été utile par deux fois cette année.

Mise en place à titre expérimental d'un dispositif d'urgence téléphonique départemental

La secrétaire de l'association nous faisait part de façon récurrente d'appels de femmes en détresse pour lesquelles elle se sentait très démunie, car seule dans les locaux, les consultantes étant sur nos différents lieux de permanence, en accompagnements ou auprès de résidentes. Or, nous savons que la nature de la réponse apportée dans ces moments-là peut être capitale pour faciliter l'ouverture de la parole et le démarrage d'une prise de conscience du caractère inacceptable des violences.

Pour savoir quelle réponse apporter à ces sollicitations, il nous fallait au préalable quantifier précisément ces appels et évaluer la nature des demandes formulées.

Pour ce faire, nous avons mis en place sur toute l'année 2012, une permanence téléphonique d'urgence les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sur laquelle les consultantes et la directrice adjointe se sont relayées. Pour chaque appel, nous avons recensé la nature de la demande, le secteur géographique et la réponse apportée. Nous avons également comptabilisé le temps passé sur cette nouvelle action.

Préalablement au démarrage de cette nouvelle permanence, un travail en interne a été fait sur la définition de l'urgence.

Nous avons ainsi défini 7 types d'urgence :

- Une femme qui appelle l'association dans un état de panique (en pleurs, très angoissée...)
- Une femme hospitalisée suite à des violences
- Une femme mise à la rue ou partie de chez elle, en recherche d'une solution d'hébergement dans l'immédiat et/ou à court terme
- Une femme qui ne peut se rendre à une des permanences de l'association pour des raisons pratiques (transports, horaires de travail...)
- Une femme se présentant directement dans nos locaux
- Les appels de partenaires aux prises avec une situation d'urgence (115, entourage de la victime, travailleurs médico-sociaux, forces de l'ordre) pour un soutien technique.

Pour toutes ces situations, les consultantes socio-juridiques de l'association ont une méthodologie d'intervention spécifique à la problématique et à la gestion de l'urgence qui vise à :

- Apaiser, rassurer la personne
- Mettre du sens et valoriser la démarche
- Evaluer avec la victime la situation et sa dangerosité
- Définir les stratégies de protection et la rendre actrice des démarches à réaliser
- Rechercher une solution d'hébergement d'urgence si besoin, en relation avec les partenaires locaux.

Au moment de la crise, les femmes font face à une multitude de sentiments : énervement/panique, colère, tristesse, peur, épuisement/abattement, confusion dans les propos, sentiment d'impuissance... Elles ont besoin d'être écoutées, rassurées sur le bien-fondé de leur démarche, de se sentir en sécurité et d'avoir la certitude que l'on croit en leurs propos.

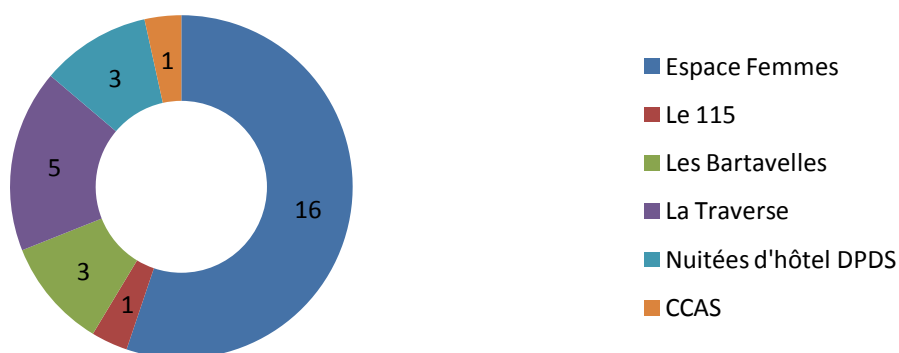
Analyse des situations d'urgence

Sur les 130 situations de femmes ayant contacté l'association dans le cadre de l'urgence, **91, soit 70% d'entre elles, se sont solutionnées par un ou plusieurs entretiens avec une consultante de l'association**, centrés sur un de ces différents aspects :

- Une écoute facilitant l'expression de la charge émotionnelle
- L'évaluation de la dangerosité de la situation
- Une aide à la mise en place de stratégies de protection au domicile
- Un soutien dans une préparation au départ
- La transmission d'informations juridiques

37 situations ont nécessité une recherche d'hébergement d'urgence.

Solutions d'hébergement en urgence



Ainsi dans 77% des cas, les entretiens spécifiques proposés par l'association ont permis de désamorcer un état de crise et d'engager un accompagnement dans la durée. Pour ce qui est des situations qui ont nécessité une mise en sécurité, plus de la moitié d'entre elles ont été gérées directement par notre service (financement par l'association de nuitées d'hôtel ou mise en sécurité dans l'une de nos structures d'hébergement).

Pour ce qui est des appels des partenaires, émanant pour 30% des pôles médico-sociaux, il s'agissait pour moitié de demandes de soutien technique, l'autre partie concernait des recherches d'hébergement en urgence.

Fuir

L'orgueil minimise la douleur,
Elle croit l'aimer, elle dit l'aimer.
Alors elle se drape de ses peurs,
S'entête, croit pouvoir le changer.
Plutôt que fuir, elle s'accroche,
Son désir est d'être plus proche.

La manigance est son royaume,
Il dit l'aimer pour la contrôler.
Et il trame pour que dans sa paume,
Sous son emprise tout soit ficelé.
Obsédé de lui même, il veut.
Centré sur son règne il peut.

C'est pourtant un escroc du coeur,
Mais elle ne voit qu'à travers lui.
Il joue, triche fait le joli coeur,
Jette son filet et c'est fini.
La lune de miel passe à l'enfer,

Et tout ensuite marche à l'envers.

Elle donne toute son affection,
Mais le vampire a soif encore !
Elle s'oublie dans la relation,
Et disparaît encore, encore...
Elle n'arrive pas à s'affirmer,

Etranger à ce qu'elle ressent,
À ses yeux elle n'est qu'un objet.
Il la démolit lentement,

Sans aucune culpabilité,
Il s'insinue dans son esprit,
En fait sa chose, elle est à lui.

Mais si elle pouvait l'humilier,
Démontrer ses schémas pervers.
En cessant de le protéger,
En esquivant son univers,
Le chantage au suicide alors,
La ramènerait vers son bord.

Elle devrait fuir, tourner la page.
Faire face n'est pas la solution,
Elle devrait fuir, tourner la page,
Et cesser de tourner en rond.

Mais combien de temps faudra t'il ?
Se libérer, couper les fils...

Les actions collectives

L'Art'ifice

Les activités de l'Art'ifice qui se tiennent tous les jeudis de 9h à 11h à Cluses sont autogérées depuis le départ de la consultante qui les animait à la fin de l'année 2011.

Les femmes s'y retrouvent donc toujours pour partager leurs talents et qualités créatives en animant à tour de rôle une activité. L'une d'elle apporte un jeu, la seconde propose d'animer une séance de gymnastique... Nous allons les rencontrer une fois par trimestre pour recueillir leurs avis, besoins, désirs et suggestions d'amélioration.

Le groupe constitué tient particulièrement à ce que ce temps convivial soit maintenu malgré le fait que l'association ne leur propose plus de mode de garde pour les enfants, comme c'était le cas l'année précédente grâce au soutien de la CAF et du CLAE de Cluses.

La Marmite

La Marmite veut être un espace-temps permettant aux femmes isolées, victimes de violences ou pas de se rencontrer. Quelques heures, durant lesquelles on laisse de côté les contraintes et obligations liées au statut de mère ou d'épouse. On échange des infos, des bons plans, on tisse des amitiés, on expérimente la solidarité.

Après deux ans d'existence, la Marmite tourne à plein.

De 8 à 12 femmes se retrouvent tous les jeudis midi. Certaines viennent avec leur enfant en âge préscolaire.

45 femmes différentes sont venues durant l'année.. 90% d'entre elles ont rencontré au moins une fois la consultante socio-juridique en entretien individuel.

Bien que la règle veuille que l'on n'aborde pas les problématiques personnelles, les discussions qui s'engagent lors des repas portent souvent sur des thèmes liés aux violences subies, à la séparation, aux relations hommes/femmes.

Ce qui nous conduit à penser que la mise en place d'un groupe de parole sur ces

différents sujets, en complément aurait toute son utilité.

Malgré le fait que nous ne fassions aucune pré-inscription, la bénévoles en charge de la confection des repas a toujours réussi à s'adapter aux fluctuations, faisant ainsi vivre le proverbe, qui dit : « quand il y en a pour5 y en a pour10 »

Nous avons servi 470 repas. Tous les repas sont constitués de produits frais et issus de l'agriculture raisonnée ou labellisée bio. Néanmoins, le coût moyen du repas, n'a jamais dépassé 2.20 €.

Face à la présence régulière d'enfants en bas âge, nous envisageons d'aménager une de nos 3 pièces plus spécifiquement en espace de jeux. Nous sommes également à la recherche d'un-e bénévole pour prendre en charge les petits sur le temps du repas.

Compte tenu de la fréquentation, notre espace cuisine demanderait des aménagements, nous manquons de rangements et ne disposons que de 2 plaques de cuisson et d'un micro-ondes pour les préparations.



L'hébergement

26 femmes et 44 enfants ont été accueillis et accompagnés cette année, soit une augmentation globale du nombre d'accueils de 70% par rapport à 2011.

L'association a toujours souhaité proposer des solutions d'hébergement diversifiées et souples pouvant répondre à la multiplicité des situations rencontrées. Des hébergements réussis sont possibles, les durées d'hébergement varient entre 1 jour et 18 mois.

Les personnes peuvent être hébergées soit en co-location, soit dans un logement individuel, le choix se faisant en concertation avec la personne, son état de peur ou non, son désir de pouvoir échanger avec d'autres femmes dans sa situation, son vécu antérieur seule dans un logement...mais aussi en fonction des places disponibles..

Nous disposons depuis plusieurs années de 3 logements temporaires (ALT), soit 15 places.

Ces logements ont pour vocation de répondre à un besoin de mise en sécurité du fait des violences commises par le compagnon ou ex-compagnon. La spécificité de ces lieux de vie est leur souplesse car nous accueillons indifféremment des femmes seules ou accompagnées d'enfants, quel que soit l'âge des enfants. Nous n'avons pas de liste d'attente et ne demandons pas de rapport social, le public accueilli n'étant pas systématiquement connu d'un travailleur social.

Peuvent être accueillies des personnes avec lesquelles un départ a été préparé mais également des femmes accompagnées ou non d'enfants qui nous sollicitent juste après une crise de violence ; les contenus de l'accompagnement étant dans ces deux types de situation très différents.

Dans le premier cas, il va s'agir de soutenir et de consolider les actions mises en place par la victime, de la rendre attentive aux obstacles qui pourraient accroître sa vulnérabilité et la mener à reprendre les conduites antérieures.

Dans le second, l'objectif est de permettre d'expérimenter un temps de vie en dehors de la violence, de mettre du sens à l'épisode violent, ce qui incitera la personne à aller plus loin lors de sa prochaine tentative de changement.

Nous avons accueilli en 2012, 19 femmes et 30 enfants. La durée moyenne de séjour est de 98 jours. Le taux d'occupation est de 91%.

Notre CHS de 8 places a, quant à lui, accueilli 7 femmes et 14 enfants.

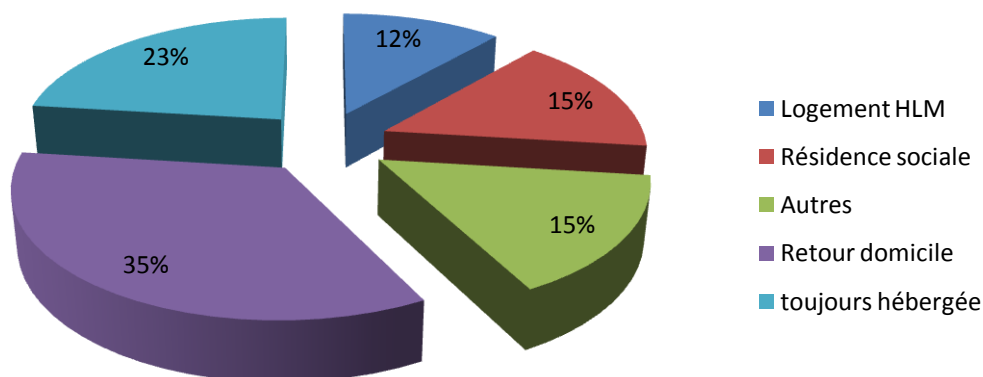
Nous disposons actuellement de 2 logements de type 3. Face à une demande importante, nous avons proposé à deux femmes ayant chacune un enfant de cohabiter dans un des logements, nous avons malheureusement dû mettre fin à l'expérience, l'une des personnes ayant introduit son agresseur dans l'appartement, ce fait reste fort heureusement rarissime.

Evolution du public accueilli ces 4 dernières années

	Part en % du nombre de femmes accueillies avec enfants	Part en % du nombre de femmes accueillies de moins de 30 ans	
		Sur le CHS	En Hébergement ALT
2009	68%	44%	73%
2010	73%	6%	40%
2011	90%	75%	64%
2012	88%	86%	53%

Compte tenu du grand nombre de femmes accueillies avec enfants, un temps important est consacré à l'organisation de la vie familiale, la recherche de modes de garde, la conciliation avec un projet professionnel, l'organisation des droits de visite. Bien que cela ne soit pas dans notre mission première, la consultante en charge des hébergements est régulièrement sollicitée pour accompagner les résidentes lors des droits de visite.

Modalités de sortie des hébergements



Les retours au domicile s'inscrivent dans une première démarche de changement.

Les accueils se sont réalisés le plus souvent en urgence et les durées de séjour n'ont pas excédé 14 jours.

Sur les 9 retours au domicile :

- 5 personnes sont inscrites dans un suivi avec une consultante de l'association
- 2 ont changé de région
- 2 ne nous ont pas donné de nouvelles

Ainsi, plus de la moitié des femmes hébergées qui sont retournées au domicile ont engagé une réflexion de fond et entamé des démarches pour se dégager des violences. L'accueil en urgence et l'expérimentation d'un départ leur ont permis d'amorcer un changement et de développer des stratégies de protection à court et moyen termes. Il s'agit donc dans ces situations d'une étape réussie.

Les ateliers techniques

Chaque jeudi matin, des **ateliers techniques** ont été organisés avec les résidentes sur le lieu d'hébergement collectif.

Si le contenu des ateliers et le souhait d'offrir aux femmes la possibilité de développer de nouvelles compétences en expérimentant des tâches traditionnellement attribuées aux hommes dans la gestion d'un logement (plomberie, serrurerie, électricité...) ne se sont pas modifiés, leur forme a sensiblement évolué depuis le départ de la consultante technique.

En effet, c'est la consultante socio-juridique en charge de l'accompagnement des résidentes qui a pris la coordination de ces temps.

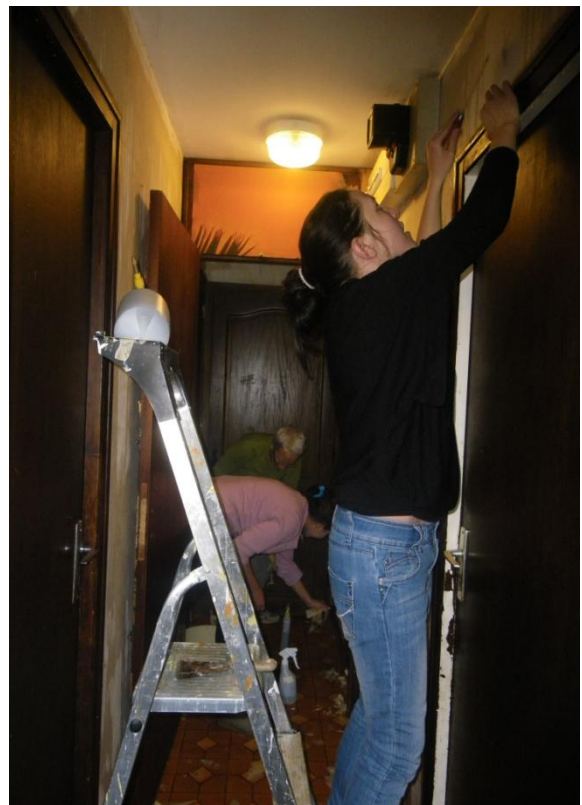
Les résidentes ont par ailleurs été davantage sollicitées dans l'animation et la programmation; elles ont pu être amenées à animer un atelier si elles maîtrisaient une technique ou se montraient à l'aise dans un domaine (le jardinage, la peinture intérieure...).

Cette façon de faire correspondant à la philosophie de l'association, nous tenons à maintenir cette forme coopérative d'animation.

Des ateliers très variés ont ainsi eu lieu tout au long de l'année :

- Changement de serrure. Les résidentes ont particulièrement apprécié, en percevant la grande utilité dans la gestion de leur sécurité au moment où elles intégreront leur propre logement.
- Le tableau électrique : que faire si les plombs sautent ? Mise en situation et exercice pratique.
- Changement de la bouteille de gaz
- Nettoyage des siphons
- Entretien des espaces verts : tonte, désherbage, potager, taille des haies et des arbres fruitiers...
- Entretien et réparation des vélos
- Changement des pneus et vérification des niveaux de la voiture

Un chantier a par ailleurs été mis en place au début de l'année 2012 afin de rénover une partie des locaux de l'hébergement. Les murs d'un hall ont été détapissés et les résidentes ont étudié les coûts d'une nouvelle décoration en fonction des différents matériaux utilisables (peinture, enduit à la chaux, tapisserie...). Tout est prêt pour une nouvelle déco.



Dès le mois de janvier 2013, il est prévu que ces ateliers techniques aient lieu une fois par quinzaine, en alternance avec un atelier de théâtre d'improvisation.

Cet outil vise notamment à favoriser la confiance personnelle, le développement de l'imaginaire et peut générer des idées et de la créativité. Nous souhaitons l'utiliser comme support pour inciter les femmes à s'interroger sur les rôles stéréotypés féminins et masculins, ainsi que sur leurs conséquences sur les débouchés professionnels, sur la répartition des tâches et des rôles domestiques, sur l'éducation des enfants...

Lors de ces différents temps d'ateliers obligatoires pour les résidentes, un mode de garde est proposé aux mères ; deux personnes d'Espoir Emploi viennent ainsi s'occuper des enfants durant 2 heures afin que les femmes soient totalement disponibles.

Travail en réseau et soutien technique

L'association développe deux axes de travail en direction des partenaires :

- Une action de sensibilisation à l'attention de l'ensemble des acteurs institutionnels, politiques ou associatifs de la société civile ; la question des violences faites aux femmes étant encore un sujet tabou, malgré sa médiatisation.
- Une offre de soutien technique et de réflexion commune sur des modalités de prise en charge collaboratives des femmes victimes de ces violences

Ce qui apparait le plus marquant lors des rencontres de sensibilisation est le grand étonnement des participant-e-s devant le nombre important de femmes concernées. Au-delà de cette première impression, le fait que cette problématique soit abordée sans tabou incite les personnes à évoquer des situations qu'elles ont rencontrées. Dans toutes ces réunions, les interlocuteurs rencontrés étaient concernés de près ou de loin par cette problématique.

Un autre point important est la prépondérance des questions attenantes au Judiciaire, essentiellement en ce qui concerne la possibilité donnée aux victimes de dénoncer les faits et les moyens leur permettant d'assurer leur protection.

Ces questionnements démontrent une évolution notoire des mentalités en ce sens qu'il semble acquis que ces violences ne sont plus repérées comme relevant de la vie privée, mais bien comme des actes de délinquance nécessitant une réponse sociétale.

En 2012, une action de sensibilisation s'est faite en direction des élu-e-s du Pays de Fillière et de la commune de Sillingy avec laquelle nous avons un projet de conférence débat. Nous souhaiterions poursuivre ces rencontres avec les élu-e-s du département en 2013.

Mme NICULAE, assistante sociale au **Ministère des Finances** sur le département, nous a contactées au début de l'année avec l'ambition de **créer une exposition sur le thème des violences conjugales à l'attention des personnels** du Ministère en Haute-Savoie dans les trésoreries, les centres d'impôts ainsi que dans les centres douaniers.

Objectifs :

- Informer sur la problématique des violences conjugales : qu'est-ce que les violences ? quelles en sont les différentes formes ?
- Informer les personnels des relais locaux en cas de besoin, tant pour les victimes que pour les auteurs.

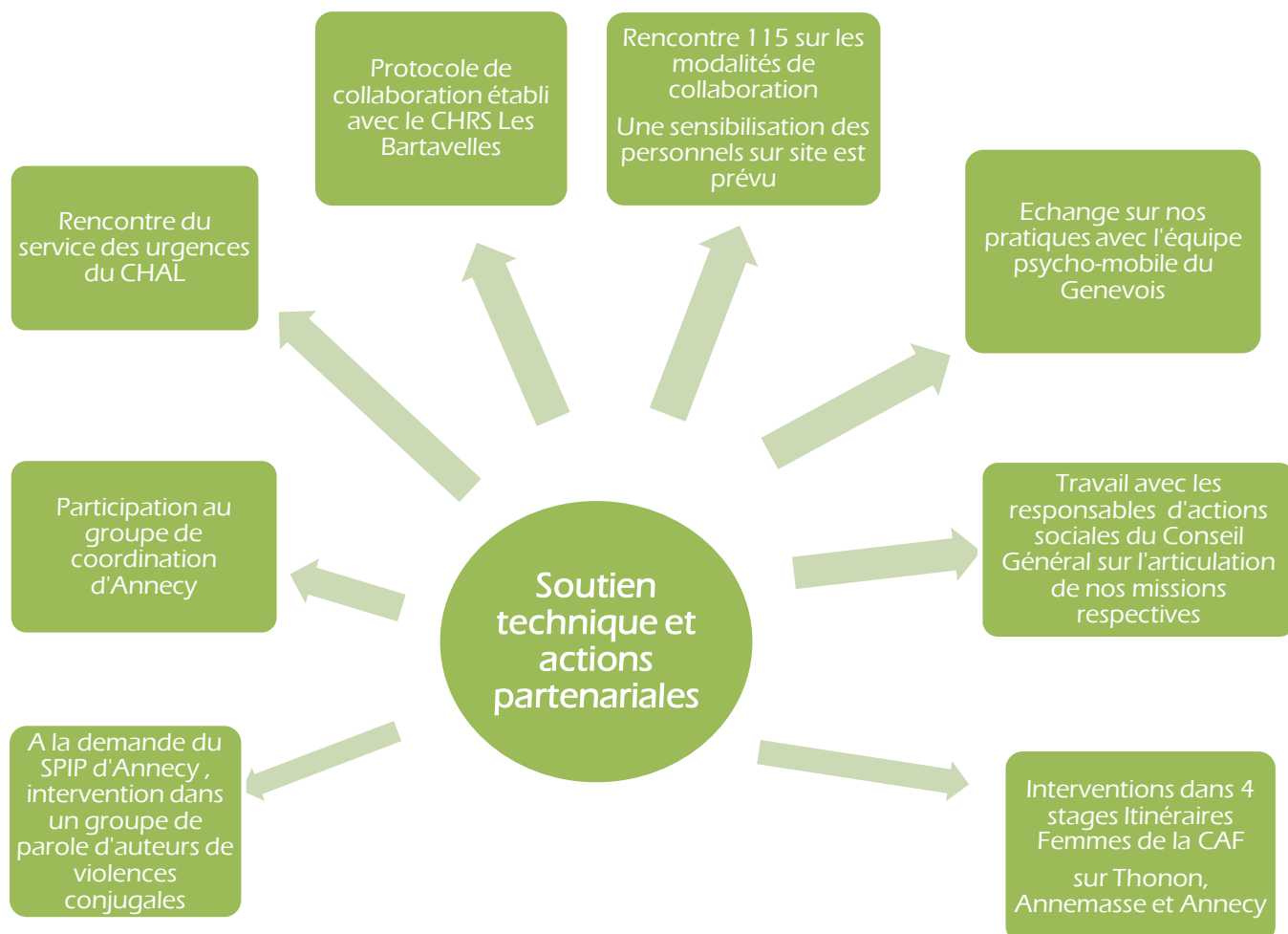
A l'issue de 4 rencontres de travail, 7 panneaux ont été imprimés par le Ministère. Ils seront présentés dès janvier 2013 dans 15 centres d'impôts et au restaurant administratif à Annecy.



Dans le cadre d'une sensibilisation grand public, nous avons également animé un débat sur le harcèlement sexuel lors de la projection du film « les femmes du bus 678 », au cinéma La Turbine, à l'occasion de la journée pour l'élimination des violences faites aux femmes le 23 novembre.

Nous avons abordé les fondements sociaux-historiques de ces comportements essentiellement masculins d'abus de pouvoir et d'appropriation du corps de l'autre ainsi que leurs conséquences sur les victimes. Lors de cette action initiée par La Chargée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, Monsieur Le Procureur du Tribunal d'Annecy a également redonné la définition juridique du délit de harcèlement sexuel ainsi que l'interprétation qui en est faite au sein du Parquet.

Nous avons participé et/ou animé **18 rencontres** en vue d'améliorer l'articulation entre les différents services, sur l'ensemble du département.



Nous avons également participé ponctuellement aux rencontres des différents SIAO. Notre collaboration à ces dispositifs est toutefois rendue difficile car les réunions sont nombreuses et territorialisées. Nous n'avons pas la disponibilité suffisante pour nous rendre à toutes les rencontres, ce qui est dommageable pour le travail en réseau.

La formation des professionnel-le-s

En 2012, sous l'impulsion de la Chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité et de la DPDS, Espace Femmes a animé 6 sessions de formation

3 sessions de formation multi partenariale, soit 4.5 journées

Les objectifs étaient les suivants :

- Les pré-requis pour mener un entretien en matière de violences conjugales
- Objectifs et techniques d'entretien de dépistage
- Objectifs et techniques d'entretien de crise et mises en situation

40 stagiaires (travailleurs sociaux du Conseil Général, Personnel de gendarmerie, de l'Éducation nationale, des CHRS, des services d'aide aux victimes, du CIDFF, des CCAS, des mairies) ont participé à ces modules.

A été particulièrement apprécié le caractère pluri-professionnel de la journée. Les stagiaires ont fait état "d'apports théoriques en résonance avec leur quotidien professionnel". D'autres ont dit "être plus au clair avec les missions et limites de chacun". La majorité relève l'apport d'outils pratiques et concrets pour mener les entretiens de façon plus efficace.

2 journées étaient dédiées aux partenaires de la vallée de l'Arve, la troisième a eu lieu sur le Chablais.

3 sessions de formation à l'attention des forces de l'ordre, co-animées avec la DPDS auxquelles ont participé 35 gendarmes, 1 représentant du commissariat de Thonon et une assistante de justice.

Nous nous sommes déplacées sur les brigades afin d'être au plus près des pratiques de chaque territoire, le réseau pouvant être très différent d'un territoire à l'autre. Nous avons également pu bénéficier d'un temps plus long de formation, une journée au lieu d'une demi-journée l'an passé. La durée plus longue de l'intervention a permis plus d'échanges sur des aspects précis.

L'absence de magistrat cette année a été fortement regrettée par les stagiaires.

Le contenu des modules portait sur :

- Les différents modes de saisie des services : les interventions Police secours, l'accueil des victimes, les demandes de dépôt de plainte
- L'articulation des différents services au regard des dispositifs mis en place sur le département

Les actions de prévention

L'ensemble des structures du département accueillant des jeunes de 12 à 25 ans sont potentiellement concernées par les actions que nous proposons. En général, ce sont les collèges qui se montrent les plus demandeurs, et notamment ceux de la vallée de l'Arve.

Faute de pouvoir intervenir dans l'ensemble des établissements du département par manque de temps, nous répondons aux sollicitations et privilégions les structures avec lesquelles un partenariat solide s'est installé depuis plusieurs années.

Notre action vise également les professionnel-le-s du département en lien avec un public jeune (intervenant-e-s jeunesse et enseignant-e-s) afin qu'ils/elles intègrent à leurs pratiques la question de l'égalité entre filles et garçons.

Nous avons par ailleurs mis l'accent cette année sur la formation interne des salariées et des bénévoles intervenant auprès des jeunes afin de s'assurer de la qualité des animations et du respect de la méthodologie et de l'éthique de l'association.

Les ateliers de sensibilisation auprès des jeunes

Nous animons en binôme des ateliers pouvant durer de 45 min à 2h basés sur les échanges et le débat entre filles et garçons.

Les outils proposés sont adaptés à l'âge des jeunes et à la demande formulée par les personnes référentes dans l'établissement. Nous disposons notamment d'un jeu de l'oie abordant les discriminations et les violences sexistes pour lequel nous sommes amenées à recréer des questions spécifiques à chaque classe.

Les interventions sont préparées en partenariat avec l'équipe éducative afin de répondre au plus près des besoins repérés pour les jeunes.

Nous avons également élaboré une méthode d'évaluation (auprès des personnes référentes + des jeunes) afin d'améliorer sans cesse la qualité de nos animations.

870 jeunes ont ainsi bénéficié d'une intervention de l'association au cours de l'année.

Etablissement - Projet	Dates	Nombre de jeunes ou de classes
Collège de Marignier	janvier	5 classes de 3°
Collège des Allobroges - La Roche sur Foron	février	7 classes de 3°
Rallye Santé La Roche/Bonneville	mars	Jeunes du secteur
Collège Samivel - Bonneville	mars	6 classes de 3°
EPIDE - Burdignin	mars	2 classes
Collège de St Pierre en Faucigny	mars/avril	5 classes de 3°
Lycée des Carillons - Cran Gevrier	avril	2 classes
Lycée pro Porte des Alpes Rumilly	avril	21 jeunes
Semaine de l'adolescence Gaillard	octobre	Jeunes de 3° de l'agglomération

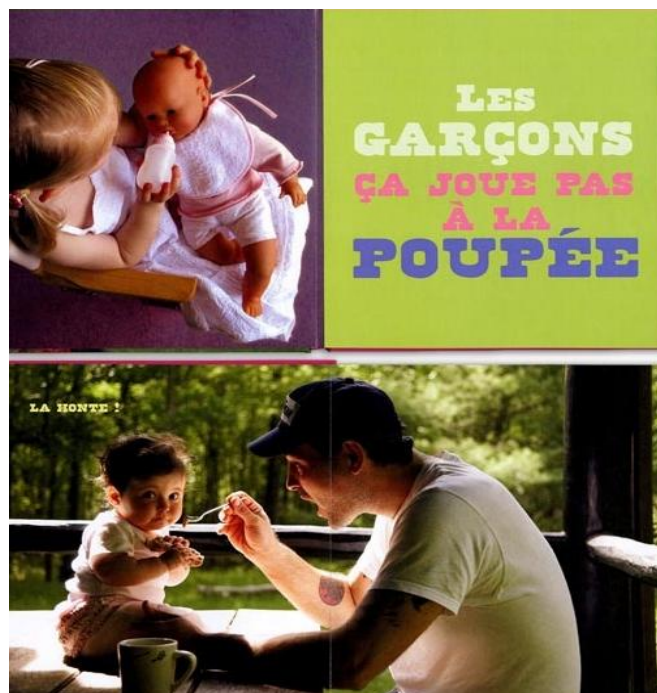
19 lycéen-ne-s ont également fait appel à l'association pour les soutenir dans l'élaboration d'exposés sur la question des violences faites aux femmes.

Les retours des jeunes sont toujours très positifs. Le taux de satisfaction s'avère le plus élevé dans les groupes très actifs dans lesquels les débats ont été animés et argumentés. Les jeunes apprécient en effet surtout de débattre **entre eux** de ces sujets qui les concernent.

Ce qu'ils/elles apprécient :

- Apprendre des choses (NB : une majorité d'élèves indique ce motif), apprendre du vocabulaire, apprendre sur les filles et les garçons, sur les relations hommes/femmes et sur les lois
- S'exprimer et dire ce qu'ils/elles pensent, parler et s'écouter, argumenter, parler « en se respectant », partager les avis, débattre, parler ouvertement, découvrir les points de vue des autres
- « sujets intéressants », « parler de ce qui nous entoure », « parler de ce qui se passe en réalité »
- « Discussions qui nous concernent », « questions auxquelles on ne s'attend pas »,
- « le jeu est un bon moyen de faire passer des messages », sujets dont on parle rarement
- « on a appris beaucoup de choses intéressantes qui nous serviront plus tard », « sujets intéressants pour notre vie »
- L'aspect ludique, l'ambiance, le jeu

Si les stéréotypes liés aux rôles féminins et masculins s'avèrent pour certain-e-s bien ancrés dans les esprits et difficiles à déloger, la majorité des jeunes, filles et garçons, reste tout à fait ouvert à la réflexion et à la remise en cause de certaines « évidences » sur les rôles féminins et masculins.



Extrait du livre *A quoi tu joues ?*, Marie-Sabine ROGER (Sarbacane)

Nous nous réjouissons de la demande toujours plus importante des établissements scolaires sur le sujet du sexisme, qui traduit à notre sens une plus grande conscience de l'importance d'aborder au plus tôt avec les jeunes, filles et garçons, la question des discriminations sexistes et des premières violences dans les relations amoureuses. Nous regrettons toutefois de manquer de moyens pour y répondre sur l'ensemble du territoire départemental.

Le soutien aux partenaires et la formation des professionnel-le-s

Il s'agit de sensibiliser les enseignant-e-s et les intervenant-e-s jeunesse à la problématique de l'égalité entre les filles et les garçons et de leur proposer des outils simples et concrets pour mener des animations.

Cela prend le plus souvent la forme d'un temps d'échange de 3 à 7 heures sur les représentations liées au Masculin et au Féminin, et à leurs conséquences sur les filles et les garçons.

52 adultes ont été sensibilisés à la question des relations égalitaires entre filles et garçons à l'école au travers du programme "les p'tits égaux".

Une conseillère pédagogique l'a intégré au programme de formation des enseignant-e-s pour le dernier trimestre 2012 (intervention en décembre 2012). Les enseignant-e-s rencontrés ont montré un grand intérêt pour le sujet et les outils proposés pour intervenir dans leurs classes, dès la maternelle. Leurs retours sont particulièrement positifs.

Nous continuons par ailleurs à répondre aux demandes ponctuelles de soutien technique des professionnel-le-s du département sur les questions d'égalité filles/garçons et diffusons l'outil « les p'tits égaux » sur l'ensemble du territoire national par le biais du CD-Rom du répertoire d'activités.

Nous sommes notamment intervenues à Grenoble dans le cadre d'un colloque sur l'égalité dans le système éducatif.

Deux bénévoles pour les actions de prévention

Deux bénévoles ont rejoint l'association pour participer à l'animation des actions de prévention auprès des jeunes : Gilles et Jérôme. Leur « intégration » s'est alors imposée comme une excellente occasion de réinterroger notre méthodologie, nos outils, notre éthique...

L'équipe s'est réunie chaque trimestre afin de partager et de mutualiser ses compétences tant sur les aspects théoriques liés au *genre* et à l'égalité filles/garçons que sur les pratiques d'animation. Nous veillons à améliorer sans cesse la qualité de nos interventions et leur adéquation avec les besoins du public concerné.

Nous sommes par ailleurs ravies que les deux bénévoles ayant rejoint l'équipe soient des hommes.

En effet, dès 2006, il nous était apparu important d'encourager des hommes à s'engager dans de telles réflexions, d'abord parce que la question de l'égalité entre les genres n'est pas une problématique strictement féminine mais citoyenne, et ensuite parce qu'il était supposé que la mixité des intervenant-e-s pouvait rendre possible l'identification des garçons comme des filles à des valeurs et à des comportements alternatifs aux stéréotypes de sexe.

Un partenariat s'était mis en place avec le Conseil général sous la forme d'une mise à disposition expérimentale d'une partie du temps de Matthieu HENRY, alors assistant de service social et qui avait déjà engagé des travaux et une réelle réflexion autour des stéréotypes sociaux de sexe et des violences conjugales.

La mixité du binôme d'animateurs s'était avérée globalement positive.

Elle avait d'abord permis de nourrir les débats lors des séances, Matthieu HENRY pouvant illustrer par des exemples personnels les représentations liées au Masculin. **Cela avait certainement facilité l'identification des garçons à un modèle positif et alternatif aux stéréotypes**, en cohérence avec le discours tenu. Les filles avaient quant à elles pu confronter leurs représentations, souvent figées, à la réalité plurielle de l'identité masculine.

Le fait que le binôme soit sexué **n'avait toutefois pas levé l'ensemble des résistances, les stéréotypes étant difficiles à mettre en cause** compte tenu de la vigueur avec laquelle ils sont véhiculés par les médias, les éducateurs (parents, enseignant-e-s...), la publicité... Il était intéressant d'abord de constater que certains jeunes avaient pu imaginer que les animateurs

soient en couple, comme s'ils avaient besoin de se raccrocher à la norme hétérosexuelle, alors même que nous interrogeons avec eux les normes liées aux identités masculine et féminine. Par ailleurs, une jeune femme avait inscrit dans son évaluation qu'elle « aurait aimé avoir l'avis de plusieurs hommes », Matthieu HENRY tenant certainement un discours trop « atypique » pour qu'elle puisse s'en contenter.

La venue de Gilles et Jérôme va nous permettre de renouveler l'expérience.

Bienvenue à eux et merci pour leur engagement à nos côtés dans cet immense chantier de l'égalité!

Féminisme et Mixité

Invitation à la réflexion

La mixité s'impose aujourd'hui en France comme une évidence, et ce sont plutôt les temps et les espaces non mixtes (particulièrement lorsque ces temps et ces espaces excluent les hommes) qui soulèvent des interrogations, voire de la désapprobation. La non-mixité est d'ailleurs avancée comme une critique récurrente à l'adresse des féministes que l'on juge de façon simpliste « anti-hommes ».

Les femmes, et tout particulièrement les féministes, ont en effet mis fin à leur assujettissement séculaire en décidant d'abord de se réunir entre elles pour consolider leur identité et développer des stratégies propres. Elles ont ainsi montré qu'elles étaient capables de sortir de la sphère privée pour peser sur « le » politique. La lutte contre les violences conjugales en est un parfait exemple.

Le féminisme vise pourtant pour une large part à inaugurer « une autre mixité qui serait la vraie mixité », puisque les transformations des rapports sociaux pour lesquelles nous militons impliquent les deux sexes. Certes, les femmes sont toujours les premières concernées : ce sont elles qui sont dominées, discriminées, exclues... mais les hommes sont aussi sommés de correspondre aux modèles de virilité imposés par notre société. Ils doivent apprendre à s'affranchir des rôles imposés et céder de leur pouvoir.

Et puis, le féminisme est une question politique, de valeurs et de choix de société qui se caractérise par un combat contre les rapports de domination. Compte tenu des menaces de plus en plus pressantes qui pèsent sur les conquêtes féministes, brandir le principe d'égalité et exiger son application demeure plus que jamais nécessaire. Aussi requiert-il la participation des hommes qui doivent prendre conscience de la légitimité et de l'importance de la cause féministe. Militier pour l'égalité entre les sexes, c'est contribuer à la libération des femmes mais c'est aussi oeuvrer pour plus de justice sociale, pour les droits de tou-te-s. Il semble aujourd'hui essentiel de travailler pour et avec les deux sexes car influencer sur le statut et le rôle attribués aux femmes sans influencer sur ceux des hommes, c'est courir à une forme d'échec dans le projet de transformation de la société.



Au travers des actions de prévention que l'association mène depuis près de 10 ans, nous invitons les jeunes, filles et garçons, à interroger la mixité et ses enjeux.

Accompagnons-les dans cette réflexion !

Delphine DEVIGNY

CHAPITRE 3

Rapport de Gestion



Situation de l'exercice durant l'année écoulée

Le montant des charges est resté stable, voire légèrement en baisse en 2012, concernant les services externes. La baisse des produits est essentiellement due à l'absence de dons conséquents et au retrait du SIVU.

Depuis deux ans, les mouvements de personnel ont été nombreux, les recrutements effectués en fin d'année nous donnent à penser que nous allons vers plus de stabilité. A nouveau, le temps nous a manqué pour rechercher des financements complémentaires. On constate également que malgré nos moyens en baisse, le volume d'activités a augmenté : nombre de femmes reçues, lignes téléphoniques supplémentaires pour faciliter aux femmes l'accès à nos services, permanence d'urgence et studio d'urgence.

Evolution de l'activité au regard de l'évolution du personnel

L'équipe était en sous-effectif cette année puisque la consultante technique n'a été remplacée qu'en novembre 2012 et à mi-temps. Malgré cela, le travail effectué sur l'organisation interne ainsi que les réflexions en commun ont permis d'optimiser le temps de chacun-e et de rester en alerte concernant le repérage d'éventuels besoins non couverts et de tenter d'y apporter une réponse. L'ensemble du personnel bénéficie de contrats en CDI, ce qui correspond à une volonté de sécurisation des salarié-e-s de l'association ; cela nous paraît être une condition importante pour l'accompagnement de personnes elles-mêmes en insécurité permanente.

Activité sectorielle de l'association

1. Service Ecoute

Les charges sont restées globalement constantes sur 2012, malgré notre passage à 4 lignes téléphoniques au lieu de 2. Le coût supplémentaire a été compensé par des économies sur d'autres postes.

La mise en place expérimentale de la permanence d'urgence n'a bénéficié d'aucun financement supplémentaire. L'important travail de sensibilisation des communes du département permet une augmentation lente mais régulière de l'engagement de celles-ci. Nous avons fait 91 demandes de soutien, 23 communes ont répondu favorablement. Les services de l'Etat restent mobilisés à nos côtés sur cette mission, conformément au 3ème plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013.

Malgré notre engagement important sur la vallée de l'Arve, le SIVU n'a pas souhaité maintenir son financement, ce qui a provoqué une perte financière de 7000€.

Le service Ecoute est déficitaire de : 8818 €

2. L'hébergement en ALT

Le don reçu l'an passé avait permis d'équilibrer le budget sur ce service. Malgré une légère baisse des charges en 2012, due essentiellement au remplacement différé du consultant technique, le service Hébergement ALT est déficitaire de : 2577 €

3. Le pôle Ressources

Concernant les charges, du fait des départs de 2 consultantes et des 3 nouvelles embauches, un temps important de la Directrice a été consacré à la gestion administrative et à la formation des professionnel-le-s recruté-e-s, d'où l'augmentation des charges de personnel. Parallèlement, on note une baisse des financements pour la

prévention alors qu'il y a eu une augmentation du nombre d'interventions ainsi qu'un temps conséquent consacré à former des bénévoles sur ce sujet.
Ce service est déficitaire de 5523 €.

4. Le centre d'hébergement de stabilisation

Les charges ont été globalement en baisse. En effet, nous avons mis en attente la location d'un appartement supplémentaire, du fait de la proposition que nous avons faite à la DDCS et au Conseil Général début juillet 2012.

En effet, il s'agissait de passer à 10 places effectives (au lieu de 8) avec la même dotation de 110400€, réparties ainsi :

- 7 places en collectif dans des locaux que nous avons déjà (villa à Cluses, propriété du Conseil Général)
- 3 places dans un T3 en diffus.

Ne souhaitant pas engager deux projets en même temps, nous avons attendu la réponse du Conseil Général concernant cette nouvelle utilisation du bâti, qui ne nous est parvenue qu'en fin d'année 2012. Il s'avère que nous avons eu une réponse de principe positive, nous sommes néanmoins contraintes d'attendre une procédure de mise aux normes. Ainsi début 2013, nous nous sommes mis de nouveau à la recherche d'un appartement supplémentaire tant au niveau du secteur privé que du secteur public.

Le CHS dégage un excédent de : 16573 €

Au niveau du résultat

Par souci de transparence et du fait du financement spécifique du CHS par dotation globale, nous avons sorti l'excédent de celui-ci, soit 16573 € du résultat global. Après cette opération, l'association présente un déficit de : 16429.47 €.

La majeure partie des actions mises en place par l'association visent à prévenir le recours à des places d'hébergement, qu'il s'agisse des permanences d'accueil et d'accompagnement, du soutien technique aux professionnel-le-s ou des ateliers de prévention. Il est dommageable que nous n'arrivions pas à les financer de façon correcte car elles représentent une alternative à des mesures plus lourdes financièrement. C'est le message que nous tentons de faire passer à nos partenaires. La difficulté réside sans doute dans le fait que leurs effets visibles à court terme sont moindres. La mise en place de mesures d'accompagnement vers et dans le logement semble cependant aller dans ce sens.

TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2008	2009	2010	2011	2012
CHARGES	435 612	467 264	441 976	440 939	442 566
Dont charges de personnel	272 591	303 038	286 418	279 701	287 894
En pourcentage	65%	65%	65%	63%	65%
PRODUITS	435 549	462 289	436 008	447 453	426 136
Dont subventions	393 789	417 869	387 899	383 199	390 636
En pourcentage	90%	90%	89%	85%	92%
RESULTAT	- 63	- 4 975	- 5 968	6 514	- 16429

Concernant l'évolution de la situation financière de l'association

Nos réserves de trésorerie sont en baisse et l'association doit impérativement consolider ses fonds propres. Après la redéfinition de nos missions, préalable indispensable à toute recherche de fonds, nous abordons plus sereinement la recherche de mécénat.

L'engagement à titre bénévole en 2012

Le bureau de l'association s'est réuni à 13 reprises en 2012.

La politique de l'association étant de favoriser les formations collectives, ce qui occasionne un coût supplémentaire, en accord avec les salarié-e-e, une partie des heures de formation sont comptabilisées en temps bénévole.

2 bénévoles se sont par ailleurs engagés sur des actions de prévention, ils ont bénéficié d'une formation sur 2012.

	Heures fournies	Coût horaire estimé	TOTAL en euros
Administration de l'association	135	23€ /heure	3 105
Accueil "la marmite"	132	20€ /heure	2640
Prévention	12	20€ /heure	240
Aide gestion des locaux	11	20€ /heure	220
Heures bénévoles des salariées	110	23€ /heure	2530
TOTAL HEURES	400 heures		8735

Evolution prévisible

Nous avons maintenu la permanence d'urgence sur des plages horaires moins importantes et sollicité pour son maintien des financements complémentaires. Nous allons également réduire nos ateliers prévention.

A terme, nous devons peut-être revoir notre couverture géographique concernant les permanences d'accueil.

Parallèlement, nous sommes en contact avec l'IPAC d'Annecy pour le recrutement d'une stagiaire en communication, le but étant d'établir un dossier de recherche de mécénat.

Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

Delphine DEVIGNY, directrice adjointe, a été absente du 1^{er} janvier au 2 mai 2013 pour congé maternité ; elle n'a pas été remplacée durant cette période.

Activités en matière de recherche et développement

Néant

Bilan 2012 et perspectives 2013

Malgré la charge importante de travail à laquelle l'équipe a dû faire face cette année encore et les nouveaux mouvements de personnels, il nous est apparu nécessaire de nous dégager du temps pour les échanges et la réflexion sur notre éthique et nos pratiques afin de maintenir le « cap » dessiné par le Conseil d'Administration.

Aussi avons-nous organisées plusieurs demi-journées d'études en interne, à la fois pour rediscuter notre travail d'accompagnement des femmes, et pour repenser, en collaboration avec les bénévoles engagés à nos côtés, le contenu et la forme de nos interventions auprès des jeunes.

Ces temps d'échanges ont été alimentés par notre participation aux réunions régionales de la Fédération Nationale Solidarité Femmes regroupant les associations adhérentes en Rhône-Alpes, ainsi que par les Universités d'Automne de la FNSF dont le thème était « pratiques sociales/pratiques féministes ».

Nous poursuivrons ce travail de réflexion interne l'année à venir, ce « questionnement » permanent étant une garantie de qualité du travail que nous menons.

Perspectives 2013

Dans une période où l'Etat intensifie sa communication sur la lutte contre les violences faites aux femmes et sur la promotion de l'égalité des filles et des garçons dès le plus jeune âge, nous restons cependant inquiètes quant à l'avenir de nos financements.

Cela ne nous empêche pas de faire des projets visant à mieux répondre aux besoins repérés par et pour les femmes que nous accueillons :

- Il nous semble qu'il nous manque un « outil » adapté aux femmes qui sont dans une première démarche de dénonciation des violences et à qui les entretiens individuels que nous proposons ne conviennent pas. Par ailleurs, l'accompagnement individuel ne permet pas toujours aux victimes de se dégager durablement d'un sentiment de culpabilité qu'elles traduisent souvent par *"pourquoi moi ?"*, renvoyées à une profonde solitude.

L'idée d'un groupe de paroles s'est ainsi précisée dans nos esprits. Les femmes qui nous contactent par téléphone à la recherche d'un groupe pour rencontrer d'autres femmes ayant vécu des violences similaires, et celles qui nous montrent un besoin d'échanger des informations lors des repas collectifs organisés par l'association sur le Genevois tous les jeudis midi pourraient ainsi se retrouver.

"Mots pour maux" serait un **groupe de soutien mutuel à l'attention des femmes victimes de violence conjugale**, dont l'objectif serait de développer une dynamique de solidarité entre les participantes afin de rompre l'isolement, de partager les souffrances endurées et de reprendre confiance en soi et en ses capacités d'autonomie. L'action comporterait une valeur ajoutée en matière d'égalité par une réflexion sur le statut et le rôle des femmes, l'analyse des rapports sociaux de sexe inégalitaires, qui structurent très fortement l'organisation des rôles au sein de la famille et du couple.

- ♦ La mairie de Seynod nous a contactées au début de l'année 2013 en nous demandant de lui soumettre un projet concernant l'utilisation d'une résidence de 14 logements dont la construction est financée par la fondation Socco. Nous avons donc proposé un projet innovant **d'habitat partagé trans-générationnel et non mixte** intégrant des jeunes femmes victimes de violences conjugales. Il s'agirait de créer un habitat dynamique cogéré par les locataires et l'association Espace Femmes, en partenariat avec l'organisme chargé de la gestion du bâti et le CCAS de Seynod. Nous souhaiterions que soient accueillies simultanément des femmes en début d'insertion sociale et professionnelle, en situation d'emploi ; des personnes en rupture familiale en crise ou pas, afin que de cette diversité naissent un partage d'informations et une ouverture à de nouvelles possibilités.

Nous espérons obtenir les moyens de mettre en œuvre ces nouvelles actions. A suivre...

Avec le soutien de

La Direction Départementale de la
Cohésion Sociale

La Mission Départementale aux Droits des
Femmes et à l'Égalité

L'Agence nationale pour la Cohésion
Sociale et l'Égalité des chances

La Cour d'Appel de Chambéry

Le Conseil Général de Haute-Savoie

La Caisse d'Allocations Familiales

Le Réseau d'Ecoute d'Appui et
d'Accompagnement à la Parentalité

Le Fond de Coopération de la Jeunesse et
de l'Éducation Populaire

Les Soroptimists

Des communes de
(par ordre alphabétique) :

Annecy
Annecy-le-Vieux
Annemasse Agglo
Anthy sur Léman
Bonneville
Chens sur léman
Collonges sous salève
Douvaine
Feigères
Marignier
Marnaz
Monnetier-Mornex
Peillonex
Petit Bornand
Publier
Reignier
Saint Jorioz
Saint Julien en genevois
Saint Pierre en Faucigny
Sallanches
Scionzier
Sevrier
Sillingy
Thônes
Thonon les Bains
Thyez

Et de tout-e-s nos adhérent-e-s.



Rapport rédigé et mis en page par Anne VAN DEN ESHOF et Delphine DEVIGNY,
avec les contributions de l'ensemble de l'équipe.